

5 NOV 1928

La revue catholique des idées et des faits

UT SINT UNUM

FONDÉE LE 25 MARS 1921

sous les auspices de

Son Eminence le Cardinal **MERCIER**

Directeur : l'Abbé R.-G. VAN DEN HOUT

Sommaire du vendredi 2 novembre 1928

Qu'est-ce que l'Eglise condamne dans le socialisme ?

Méditation pour la Toussaint

L'exposition Jordaens

Un conflit germano-belge en 1834

Le problème allemand

Liège

Le Pape, Villalobar et Kuhlmann

Une rétrospective d'Henri Massis

Valère Vallon, S. J.

Paul Cazin

Léo van Puyvelde

A. De Ridder

Polites

Joseph Demarteau

D^r Meinecke

J. Calvet

Les idées et les faits : Chronique des idées : A propos de l'Exposition Jordaens au Musée de
Bruxelles Mgr J. Schyrgens. — Il n'y a pas que la politique. — Roumanie. — Mexique.

Bruxelles : 11, boulevard Bischoffsheim

Tél. : 220.50. Compte chèque postal : 489.16

CAISSE GÉNÉRALE de REPORTS et de DÉPÔTS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : BRUXELLES, rue des Colonies, 11

Capital et Réserves : 355.000.000

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE
Comptes de Chèques et de Quinzaine
(taux variable)

-- Dépôts de Titres et de Valeurs --
Lettres de Crédit -- Prêts sur Titres
Coffres-Forts

Bureaux de Quartier :

Rue du Midi, 8, Bruxelles;
Rue de l'Autonomie, 2, Anderlecht;
Parvis St-Gilles, St-Gilles;
Plac. Saintelette, 26, Molenbeek;

Rue des Tongres, 60-62, Etterbeek;
Place Liedts, 18, Schaerbeek;
Rue du Bailly, 79, Ixelles.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BELGIQUE

Société anonyme fondée par arrêté royal du 28 août 1822

3, Montagne du Parc BRUXELLES

FONDS SOCIAL :

Capital . . . fr. 400.000.000.—

Réserves . . . fr. 504,657,742.94

Total . . . fr. 904,657,742.94

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE

Le service d'agence de la Société Générale de Belgique est assuré en province par ses banques patronnées et leurs agences dans plus de 375 villes et localités importantes du pays.

Algemeene Bankvereniging en Volksbank van Leuven

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Rue de la Monnaie, 9, LOUVAIN

Capital : 200,000,000 francs

Toutes opérations de banque, de bourse et de change

CREDIT ANVERSOIS

SOCIÉTÉ ANONYME



SIEGES :

ANVERS : 36, Courte rue de l'Hôpital

BRUXELLES : 30, Avenue des Arts

175 Succursales et Agences en Belgique

FILIALES :

à PARIS

20, rue de la Paix

à LUXEMBOURG

55, boulevard Royal



Banque - Bourse - Change

La revue catholique des idées et des faits

Qu'est-ce que l'Eglise condamne dans le socialisme?

Méditation pour la Toussaint

L'exposition Jordaens

Un conflit germano-belge en 1834

Le problème allemand

Liège

Le Pape, Villalobar et Kühlmann

Une rétrospective d'Henri Massis

Les idées et les faits : Chronique des idées : A propos de l'Exposition Jordaens au Musée de Bruxelles, Mgr J. Schyrgens. — Il n'y a pas que la politique. — Roumanie. — Mexique.

Valère Fallon, S. J.

Paul Cazin

Léo van Puyvelde

A. De Ridder

Polites

Joseph Demarteau

D^r Meinecke

J. Calvet

La Semaine

♦ Nous avons reproduit ici, la semaine dernière, un extrait du Schelde, « le quotidien flamingant extrémiste, nationaliste fougueux et antibelge ». Dans l'article cité, l'auteur confessait que les meilleurs alliés du mouvement séparatiste, autonomiste et antibelge étaient les journaux qui — telles La Nation Belge et La Gazette — ne cessaient d'envoyer la querelle linguistique ! « Nous souhaiterions — ajoutait-il — que chaque ville de Flandre et de Wallonie possédât une Nation Belge, une Gazette ou un organe de ce genre. Nous ferons tantôt plus de nationalistes (c'est-à-dire des ennemis de la Belgique) en Flandre avec des extraits de ces journaux bruxellois, qu'avec notre propre presse flamande. »

Et l'auteur — que l'on nous dit être un extrémiste exalté, un « enfant terrible » du mouvement, de là des aveux que de plus habiles tairaient — accusait la Revue Catholique d'être l'organe le plus dangereux pour les idées antibelges que le Schelde s'efforce de répandre en Flandre. Il allait même jusqu'à croire nos vues sur la question flamande directement inspirées par l'évêque et par les chefs flamands demeurés bons patriotes belges.

Donc, voilà qui est clair : La Nation Belge, aux yeux de Ward Hermans, est la meilleure alliée du Schelde ; la Revue Catholique en est la pire ennemie. Heureusement pour nous, ajoutait le Schelde, que La Nation Belge (et autres organes similaires) est plus écoutée que la Revue Catholique...

Voici maintenant comment on pratique la loyauté et même la plus élémentaire correction dans les colonnes du « journal quotidien d'union nationale ». La Nation Belge du 30 octobre publiait l'entrefilet suivant, sous le titre : Collusion !...

« M. l'abbé Vandenhout, qui dépense dans une revue son humeur batailleuse, en dépit des prescriptions formelles de S. S. Pie XI, exalte dans le même article, une feuille aktiviste d'Anvers et malmené la Nation Belge.

Pas plus que la personnalité de cet infortuné, le caractère confidentiel de cette publication ne saurait donner à ses agressions la moindre importance.

Bornons-nous à constater la collusion de ce prêtre avec un journal aktiviste soutenu par une famille dont le chef, aujourd'hui défunt, donna, pendant la guerre, des gages aux Allemands. Cette feuille antibelge insulte couramment le Roi, le Cardinal Mercier, ainsi que tous les flamingants, même radicaux, qui ne veulent pas travailler avec elle à déchirer la Belgique.

Cela devait arriver.

Il n'est rien ici-bas qui ne trouve sa pente... a dit le poète. »

Pauvre union nationale que l'on s'imagine servir par d'aussi bas procédés ! Et comme les ennemis de tout ce qui est belge doivent se réjouir de voir leur « alliée » mettre une telle passion, une telle rage, à faire leur jeu. Car enfin, si les aktivistes — pour parler comme la Nation Belge — nous considèrent comme leur plus dangereux adversaire, dénoncer notre prétendue « collusion avec un journal aktiviste » dans

le but de ruiner notre influence ne peut que favoriser cet aktivisme.

Quant à la malhonnêteté et à la vilénie de pareilles diffamations, plaignons les lecteurs qui donnent leur confiance à d'aussi mauvais bergers.

♦ Signalons à l'attention de nos lecteurs, l'article de la Revue de Genève, que nous reproduisons dans notre présent numéro. Pour que même cette revue-là jette un cri d'alarme, faut-il que la situation soit grave ! Et comme toute cette agitation religieuse autour de la IX^e Assemblée de la S. D. N. qui vient de se terminer ne donne que trop raison à notre ami Henri Massis et à sa Défense de l'Occident ! Si l'Europe ne se défend pas contre cette invasion d'idées vagues et nuageuses, contre cette dissolution de toute idée claire et précise dans une rêverie sentimentale inconsistante, l'intelligence occidentale sombrera dans le néant.

Pourquoi donc, en pleine Europe, le christianisme a-t-il occupé (dans cette agitation religieuse en marge de la S. D. N.) une position subalterne ? demande M. Robert de Traz (qui est protestant, si nous ne nous trompons).

Pourquoi ? Parce que l'Europe n'a plus la Foi, cette Foi qui, suivant l'énergique expression de Hilaire Belloc, « fit l'Europe ».

Le christianisme, c'est la croyance à Jésus-Christ, Dieu et homme, venu sur terre pour racheter les hommes, mort pour leur salut, et monté aux cieux après avoir institué l'Eglise catholique, apostolique et romaine pour continuer et achever son œuvre de Rédemption.

Ce christianisme a fait l'unité européenne. Il a fait la civilisation occidentale. La Réforme brisa cette unité et introduisit dans cette culture un virus mortel. Le christianisme européen se dissout petit à petit. Il ne reste qu'un seul rempart contre l'invasion des erreurs asiatiques : le catholicisme.

A Genève, le christianisme comme tel est ignoré. Parmi les délégués, il y a certes des protestants croyants, et même d'excellents catholiques, mais la doctrine chrétienne n'a, comme telle, aucune influence sur l'activité de la S. D. N.

Et les craintes de M. de Traz de voir le christianisme, religion de sacrifice, risquer un jour de se sacrifier lui-même, sous prétexte de concorde, d'affection et de compréhension universelles, ces craintes viennent trop tard ! Si l'Occident ne revient pas à la Vérité, et à la Vérité totale, l'abandon qu'il fit déroulera lentement tout ce qu'il implique. La Foi a fait l'Europe. « L'Europe est la Foi. » Une perte de la Foi devenue irrémédiable entraînerait la mort de la culture occidentale.

Oui, l'Europe, durant des siècles, a « façonné le monde spirituel en formes précises », mais ce ne fut que grâce à la précision de la vérité catholique. Et elle ne pourra reprendre son « rôle intellectuel et moral de conducteur » qu'en revenant à la norme de toute intellectualité et de toute moralité, à Jésus-Christ et à son Eglise.

Sans ce retour, les flots des rêveries orientales et les boues du matérialisme et du sensualisme l'envahiront fatalement.

Qu'est-ce que l'église condamne dans le socialisme?

Sont-ce seulement ses erreurs touchant les mœurs, la famille, la religion, l'origine de la société et du pouvoir, la hiérarchie sociale et l'autorité, l'harmonie des classes et la charité?

Non. Ce n'est pas seulement cela. Ce n'est pas spécifiquement cela.

Ces erreurs, empruntées par le socialisme à ses devanciers ou à ses contemporains, ont été condamnées par l'Église dans des documents qui les concernaient directement et qui frappèrent le libéralisme, le matérialisme, le naturalisme, le positivisme, le rationalisme et l'immoralisme sous toutes ses formes.

Ce qui a valu au socialisme des condamnations spéciales et répétées, c'est qu'il niait la légitimité, la bienfaisance et la nécessité du régime de propriété privée comme base de l'organisation économique-sociale.

Quiconque a lu les encycliques de Léon XIII, notamment *Rerum Novarum* et *Gravès de Communi* — encycliques dont ses successeurs ont reproduit et confirmé les enseignements sans y rien changer, — a dû être frappé de la netteté du diagnostic de l'Église qui, dès l'abord et sans jamais varier dans la suite, a caractérisé le virus socialiste par la négation du droit de propriété.

* * *

Mais, a-t-on dit, les papes n'ont condamné que le socialisme intégral, celui qu'on nomme ordinairement communisme et qui, niant la légitimité de toute propriété, veut remettre aux pouvoirs publics le domaine et la gestion de tous les biens, même de ceux de consommation ou d'usage.

Cette interprétation édulcorée ne s'accorde ni avec les circonstances dans lesquelles Léon XIII a parlé, ni avec le texte de ses écrits.

A l'époque où Léon XIII lança sa fameuse encyclique sur la condition des ouvriers, en 1891, le communisme intégral n'était représenté par personne qui eut un nom. Encore moins inquiétait-il la société et l'Église.

Au contraire, le collectivisme marxiste fascinait les masses et ébranlait l'Europe. Or, c'est lui précisément qui pose et souligne la distinction entre les biens de production, dont il prétend réserver la propriété à la collectivité, et les biens de consommation ou d'usage, qu'il abandonne aux particuliers.

Annoncé en 1847 par le *Manifeste communiste*, élaboré au cours des vingt années qui suivirent, il achevait sa doctrine dans *Le Capital* de Karl Marx (paru, en 1867, en allemand et, en 1875, en français), et il précisait ses directives pratiques par les résolutions des Congrès d'Eisenach (1869), de Gotha (1875) et d'Erfurt (1891).

A qui fera-t-on croire que Léon XIII, écrivant en 1891 et consacrant la première partie de son encyclique à la réfutation du socialisme, aurait visé un communisme inexistant et non pas le collectivisme qui menaçait l'Europe et le monde!

Autant dire que le Pape se serait escrimé contre des moulins à vent.

* * *

D'ailleurs les textes sont formels et ils abondent.

Nous nous excusons de les reproduire. Mais le débat auquel nous apportons cette modeste contribution prouve que ces textes sont ignorés ou oubliés. Les encycliques pontificales ont, hélas! le sort de beaucoup d'écrits célèbres qu'on invoque plus souvent qu'on ne les lit.

Après avoir brossé à larges traits le sombre tableau des agitations et des misères qui troublaient le monde en 1891, le Pape passe à l'examen des remèdes et, d'abord, il rejette la socialisation des biens.

Il ne distingue pas socialisation violente ou pacifique, avec ou sans indemnité. Il dit que la communauté des biens et leur administration par les municipalités ou par l'Etat est contraire au droit naturel, parce qu'elles sont en opposition avec les tendances foncières de l'humanité et qu'elles s'opposent au bien des individus, des familles et de la société :

« Le remède proposé est en opposition flagrante avec la justice, écrit-il, car la propriété privée et personnelle est pour l'homme de droit naturel. »

Et le Pape parle des biens de production :

« Il faut reconnaître à l'homme, non seulement la faculté générale d'user des choses extérieures, à la façon de tous les animaux, mais en plus le droit stable et perpétuel de les posséder, tant celles qui se consomment par l'usage que celles qui demeurent après nous avoir servi. »

« L'homme doit avoir sous sa domination, non seulement les produits de la terre, mais encore la terre elle-même qu'il voit appelée à être, par sa fécondité, sa pourvoyeuse de l'avenir. »

« Et qu'on n'en appelle pas à la providence de l'Etat... »

« Qu'on n'oppose pas non plus à la légitimité de la propriété privée le fait que Dieu a donné la terre au genre humain... car cela ne signifie pas qu'ils doivent la posséder en commun mais que Dieu n'a assigné de part à aucun homme en particulier. »

Léon XIII ne ménage pas les socialistes; il conclut son argumentation par ces mots : « La force de ces raisonnements est d'une évidence telle qu'il est permis de s'étonner que certains tenants d'opinions surannées puissent encore y contredire... » — L'étonnement redouble en l'an de grâce 1928!

« C'est donc avec raison, ajoute-t-il, que l'universalité du genre humain, sans s'émouvoir des opinions contraires d'un petit groupe, reconnaît en considérant attentivement la nature humaine que, dans ses lois, réside le premier fondement de la répartition des biens et des propriétés privées. C'est avec raison que la coutume de tous les siècles a sanctionné une situation si conforme à la nature de l'homme et à la vie calme et paisible des sociétés. »

« Enfin, l'autorité des lois divines vient y apporter son sceau en défendant, sous des peines très graves, jusqu'au désir même du bien d'autrui... »

* * *

Considérant ensuite le problème sous un nouvel aspect, le Pape enseigne que la propriété privée des biens de production comme des biens de consommation est postulée par la vie familiale aussi bien que par la vie individuelle.

« Le père doit se préoccuper de l'avenir de ses enfants et leur créer un patrimoine...; or, il ne pourra le faire sans l'acquisition de biens permanents et productifs qu'il puisse leur transmettre par voie d'héritage. »

Enfin, il rejette la socialisation des biens comme impliquant une intrusion de l'Etat dans le domaine réservé à la famille et à l'autonomie individuelle :

« C'est une erreur grave et funeste de vouloir que le pouvoir civil envahisse arbitrairement jusqu'au sanctuaire de la famille... En substituant à la providence paternelle la providence de l'Etat, les socialistes vont contre la justice naturelle et brisent les liens de la famille. »

« On voit facilement les funestes conséquences de leur système : la perturbation dans tous les rangs de la société, une odieuse et insupportable servitude pour tous les citoyens, la porte ouverte à toutes les jalousies, à tous les mécontentements, à toutes les discordes; le talent et l'habileté privés de leur stimulant, et, comme conséquence nécessaire, les richesses taries dans leur source; enfin, à la place de cette égalité tant rêvée, l'égalité dans le dénuement, dans l'indigence et dans la misère. »

Et il conclut :

« Par tout ce que nous venons de dire, on comprend que la théorie socialiste de la propriété collective est absolument à répudier, comme préjudiciable à ceux-là mêmes qu'on veut secourir, contraire aux droits naturels des individus, comme dénaturant les fonctions de l'Etat et troublant la tranquillité publique. »

« Qu'il reste donc bien établi que le premier fondement à poser par tous ceux qui veulent sincèrement le bien du peuple, c'est l'inviolabilité de la propriété privée. »

Ces paroles sonnent autrement que les propos embarrassés de certains catholiques qui minimisent le droit de propriété et croient progresser en filtrant avec le socialisme.

* * *

Dans la suite de l'encyclique *Rerum Novarum*, Léon XIII revient encore à deux reprises sur l'importance de la propriété privée pour la solution de la question sociale.

Parlant de l'usage des richesses, il enseigne la nécessité de la propriété privée :

« La propriété privée, nous l'avons vu plus haut, est pour l'homme de droit naturel. L'exercice de ce droit est chose non seulement permise, surtout à qui vit en société, mais encore absolument nécessaire. Il est permis à l'homme de posséder en propre et c'est même nécessaire à la vie humaine. »

Aussi, fixe-t-il l'orientation à donner à la politique sociale en recommandant de développer l'esprit de propriété :

« Nous avons vu, écrit-il, que la question sociale ne pouvait recevoir de solution vraiment efficace si l'on ne commençait par poser comme principe fondamental l'inviolabilité de la propriété privée. Il importe donc que les lois favorisent l'esprit de propriété, le réveillent et le développent autant qu'il est possible dans les masses populaires. »

Et, encore une fois, le Pape parle de la propriété des biens de production, y compris celle du sol : « Si l'on stimule l'industrielle activité du peuple par la perspective d'une participation à la propriété du sol, on verra se combler peu à peu l'abîme qui sépare l'opulence de la misère et s'opérer le rapprochement des classes. »

« En outre, la terre produira toutes choses en plus grande abondance. Car l'homme est ainsi fait que la pensée de travailler sur un fonds qui est à lui redouble son ardeur et son application. »

Le Pape va même plus loin encore. Il veut que les pouvoirs publics évitent de porter atteinte à la propriété privée indirectement, par des charges fiscales exagérées :

« ... Il y a une condition indispensable pour que tous ces avantages deviennent des réalités : Il ne faut pas que la propriété privée soit épuisée par un excès de charges et d'impôts. »

« Ce n'est pas des lois humaines mais de la nature qu'émane le droit de propriété individuelle. L'autorité publique ne peut donc l'abolir; elle peut seulement en tempérer l'usage et le concilier avec le bien commun. »

« Elle agit donc contre la justice et l'humanité quand, sous le nom d'impôts, elle grève outre mesure les biens des particuliers. »

* * *

L'opposition essentielle et spécifique entre le catholicisme et le socialisme porte donc sur ceci que le catholicisme est propriétaire tandis que le socialisme est anti-proprétiste.

Le catholicisme enseigne la légitimité, la bienfaisance et la nécessité de la propriété privée, biens de production y compris. Le socialisme nie cette légitimité, du moins pour les biens de production.

Le catholicisme veut la diffusion de la propriété privée et le développement de l'esprit de propriété. Le socialisme veut la socialisation des biens, du moins des biens des production, et il pousse la solidarité sociale à l'outrance.

Par suite, la propriété privée, base du régime des biens, rentrant dans le domaine des choses économiques et le catholicisme prenant position sur ce point, le catholicisme a donc une doctrine économique. (Ce n'est d'ailleurs pas la seule question économique sur laquelle il prenne position.)

Nier cela, c'est abandonner une partie du catholicisme et orienter le mouvement social dans le sens diamétralement opposé à celui qu'ont voulu les Papes.

* * *

On ne pourrait pas davantage ramener l'enseignement des papes à cette formule que « certaines propriétés sont légitimes ».

Beaucoup trop large et quasi sans portée, cette formule serait acceptable pour le socialisme que les papes prétendaient condamner précisément pour leur erreur sur la propriété.

Elle est d'ailleurs insuffisante pour donner un fondement au régime des biens et à l'ordre social, objet dont traitaient les papes.

Enfin, l'insistance des papes à inculper le principe de la propriété privée et la place si importante qu'ils lui ont faite dans leur enseignement doctrinal et dans leurs directives pratiques ne se comprendraient pas si, en définitive, tout se réduisait à dire que toutes les propriétés ne sont pas illégitimes.

Encore une fois, s'il en était ainsi, les papes auraient parlé pour ne rien dire.

* * *

Relevons, en terminant, une méprise. Le communisme, a-t-on dit, n'est pas en opposition avec la doctrine catholique, puisque l'Eglise le propose comme l'idéal de la vie religieuse.

On a fort bien répondu à cela que la communauté des biens pratiquée par des groupements restreints, recrutés librement, animés d'un esprit religieux exceptionnel, n'est pas assimilable à la communauté des biens pratiquée par de grandes populations.

TERRE SAINTE

GRAND PÈLERINAGE A PRIX RÉDUIT. DÉPART EN MARS 1929

On s'inscrit dès à présent aux

PÈLERINAGES EDGARD DUMOULIN

147, Boulevard Adolphe Max, 147, BRUXELLES

subissant le régime bon gré malgré et dépourvus du même souci de perfection religieuse.

On aurait pu dire aussi que la communauté des biens, pratiquée à petite dose dans un ensemble organisé sur la base de la propriété privée, bénéficie de ce régime, sans l'entraver. Mais cela ne permet de rien conclure quant à sa généralisation. Une pincée de sel fait bien dans le potage; ce n'est pas un motif de remplacer la soupe par le sel.

Mais il y a autre chose : l'idéal de la vie religieuse proposé par l'Église n'est pas la communauté des biens mais la pauvreté volontaire. La vie religieuse proprement dite consiste essentiellement dans la chasteté, l'obéissance et la pauvreté. On fait vœu de pauvreté, mais pas de communauté de biens.

La vie commune est recherchée parce que, du point de vue matériel, il n'y a quand même pas moyen de se passer tout à fait de propriété, mais surtout parce qu'elle offre une sauvegarde et des aides spirituelles.

* * *

L'exemple tiré des premiers chrétiens de Jérusalem n'est pas plus concluant. Ils mirent en pratique, dans un élan de ferveur, le *vende quae habes et da pauperibus*. Ils étaient animés d'un esprit de détachement et de charité. La distribution des secours s'organisant, ils apportaient aux pieds des apôtres les objets et les sommes destinés aux indigents. On ne trouve pas là trace de gestion communiste. D'ailleurs, si limité et si bien inspirée qu'elle fût, cette expérience tourna mal.

Saint Paul dut se donner des peines infinies pour secourir, par une quête internationale, les chrétiens de Jérusalem tombés dans le dénuement.

Dénuement, servitude, désordre, tels sont, en effet, les fruits du communisme.

Si la propriété privée doit former la trame sur laquelle se brode toute la vie sociale, c'est précisément parce que la propriété privée implique prospérité, liberté, tranquillité, — pourvu, évidemment, qu'elle soit judicieusement organisée et pratiquée.

VAL. FALLON, S. J.

Méditation pour la Toussaint

Le Père Martial a raison. Et voilà le premier point...

Mais où vais-je bien aller me promener? Je n'irai pas dans les prairies, ramasser des champignons. Si j'occupe trop mes mains et mes yeux, je ne pourrai plus méditer. Il faut que je marche pour penser très fort, comme ce vieux Montaigne dont les jambes agitaient l'esprit, et dont les idées s'endormaient sur sa chaise.

Où, le Père Martial a raison. Je dis le Père « Martial » pour lui faire honneur et plaisir, pour l'appeler par son nom « de saint ». Car c'est de sainteté qu'il s'agit... Allons là-haut.

Allons là-haut, sur les rochers, au-dessus de la sapinière, devant les montagnes qui font lever les yeux. Il y a du vent, mais il y a du soleil. Et peut-être les anges de Dieu tiendront-ils les vents en bride, comme dans le tableau de l'Apocalypse, pour qu'ils ne fassent pas de mal aux arbres de la terre et leur laissent encore un peu ce fragile feuillage d'automne qui me donne tant de plaisir.

Automne, Toussaint, Avent, Noël, dégringolade de l'année. Une année de plus, c'est-à-dire une année de moins. Ah! malheur, où va ma vie?

Et toi, où vas-tu, vieux merle, qui sors de ce châtaignier et cingles tout droit au-dessus des champs de genêt pour te cacher dans un fourré de chênes? Tu ne chantes plus, la saison est triste. Il n'y a plus que de tristes voix dans l'air, le piaillage aigre des geais, le croassement des corbeaux et cette mélodie monotone des labourers qui poussent leurs bœufs.

Le Père Martial a eu raison. C'est grâce à lui que je pense si fort à la Toussaint. C'est grâce à lui que j'ai relu du Bourdaloue dont je ne fais certes pas ma lecture ordinaire, mais on tombe parfois sur de très vieux livres quand on se met à fouiller les bibliothèques de campagne, et l'on est étonné de ce que gardent encore de fraîcheur et de vie ces pages poussiéreuses. C'est un grand enseignement chrétien que j'ai trouvé là, et, autour du même texte, cité par le Père Martial, — « Sanctifiez-vous et soyez saints, parce que moi, votre Dieu, je le suis! » — une dialectique harcelante, qui fait plier les épaules, une langue rigide, implacable, nue comme une lame d'épée...

Voici une tige de molène, toute desséchée et noire, qui fleurit encore par le bas. Mon Dieu, que cette plante à bonne volonté pour mettre une petite note gaie sur ce morne plateau pierreux, pour produire au milieu de la débâcle universelle ces quatre fleurs de coton jaune!

Pourquoi me suis-je fâché si fort, moi qui me sens si calme, à présent, si disposé à toute conciliation? En parlant de colère, on parle de force, mais la colère n'est que faiblesse. Suis-je excusable d'oublier ce qu'on gagne à la dominer, moi chrétien, qui sais par cœur ce grand latin d'un grand païen : « *Tunc ingens gaudium subit, inconcussum et acquabile, tunc pax et concordia animi et magnitudo cum mansuetudine* ».

Je ne me suis peut-être pas fâché, après tout, si fort que cela. Reconnaître qu'on emploie des termes excessifs et demander que les autres les corrigent, c'est déjà mettre un frein aux excès. Si je ne garde pas toujours la mesure, quand je cède à la véhémence, j'en garde un souci intime, où les scrupules de l'Art ont plus de part, je l'avoue, que ceux de la Charité. Les saints, les vrais saints de Dieu, ne s'amuseraient pas volontiers aux comédies de la colère. Mais enfin, je puis bien dire que je n'ai jamais senti pour mon Père Martial ni mépris, ni haine. Agacement, impatience, trouble. Et pourquoi? Il en a donné des raisons, et si je consens à dire qu'elles sont justes, il va triompher. Eh bien, qu'il triomphe, le cher homme!

Ce n'est pas pour me venger que je continue à voir d'un mauvais œil sa préface au *Curé Pecquet*. Ah! ce mauvais œil n'est pas sinistre, c'est un œil qui cherche à bien voir, et puissiez-vous l'éclairer de votre lumière, Dieu très Saint, qui êtes seul, ici, près de moi! La querelle est déjà lointaine, je ne me souviens plus de tout ce qui s'est dit, mais je me souviens fort bien de ma première impression. Tout ce qu'écrivait le Père Martial dans cette préface, me semblait vrai et excellent à dire, mais il me semblait en même temps qu'il n'aurait pas dû le dire dans cette préface. Qu'ensuite, en raisonnant sainteté, j'aie battu un peu la campagne et me sois affolé pour ma part, c'est une autre histoire. Et le Père Martial a bien fait, et je l'en bénis de tout cœur, de me montrer le chemin à prendre. Mais cette préface, grand Dieu, qui démolit le bouquin!... On ne sait plus où l'on en est. Un bon artiste nous donne une aimable, une édifiante œuvre d'art, il choisit son plan, compose un caractère humain, un type moyen...

Que font ces fourmis? Elles traînent une coque de châtaigne qu'ont vidée les écureuils. Que peuvent-elles bien faire de cette coque et pourquoi viennent-elles troubler mes raisonnements?

Question de « goût littéraire », après tout, que cette préface. Et qu'est-ce que le goût littéraire, auprès des intérêts de l'âme? J'ai dit : un type moyen, et le préfacier qui nous le présente, nous dit carrément : un type médiocre. Inopportunité? Je sais encore

du latin à ce propos, et j'ai un peu honte d'en être moins sûr que de celui de Sénèque. Il dit, ou à peu près : *Obsecra, increpa, insta, opportune, importune*. Le Père Martial est-il intervenu à contre-temps ? Je n'en décide plus, je me le demande.

Et je me demande aussi quels sont ces arbres qui font de si belles taches d'or, là-bas, en bordure des champs. Des bouleaux sans doute, non, plutôt de jeunes trembles, dont les feuilles seront les premières à tomber et qui répandront une odeur amère. Ils plaquent sur ce paysage des touches vaporeuses de pastel, et les merisiers sauvages, près d'eux, allument du rouge, et la fresque immense des bois de chênes se rouille, se cuivre, se diapre à l'infini, comme pour sertir les rudes pierres des montagnes, qui essaient de prendre des couleurs au cristal du firmament.

Que votre création est belle, Créateur souverain, qui tenez dans vos mains les confins de la terre, et qui dominez toutes les altitudes ! Vous êtes admirable en ces hauteurs, et admirable dans vos saints qui sont les sommets du monde spirituel. Pourquoi faut-il que l'homme seul gâte la beauté de votre création ?

Mais il vaut mieux que je pense au grand nombre des saints qu'au petit nombre des élus. La voici qui débouche du ciel la foule que personne ne peut compter, foule de toute race et de toute langue, de tout pays et de tout peuple, de tout état et de toute condition. Elle crie, c'est à moi qu'elle parle, et je comprends bien ce qu'elle me dit...

Certes, la sainteté fait peur. Elle effarouche les lâchetés, et peut-être autant les fausses pudeurs de l'âme. Pourquoi nous entêtons-nous à distinguer « être saint » et « être un saint » ? C'est que la sainteté « officielle » — Père Martial, vous me comprenez bien ! — baigne pour nous dans une atmosphère d'irréel, de merveilleux. C'est que nous en voyons d'abord les effets extraordinaires, les extases et les miracles, les auroles et les cierges. C'est que nous oublions que la sainteté consiste essentiellement à faire son devoir, tout son devoir et rien que son devoir, là où l'on est et tel que l'on est. Et si l'on n'a que de petites choses à faire en ce monde, à être fidèle dans ces petites choses. De sorte que cette tâche qui semble à première vue impossible et sur-humaine, est précisément l'unique entreprise humaine dont la réussite soit assurée, puisqu'elle est la seule qui, selon mes chères formules stoïciennes, « dépende de nous ». De sorte que ce qui semble nous emporter hors de la terre, pauvres gens qui perdons souffle et battons de l'aile dans le vide infini, nous ramène au contraire à chaque instant sur cette terre, où nos pieds sont sûrs, le nez sur notre devoir, actuel, présent, déterminé.

C'est Bourdaloue qui m'a dit tout cela, et je vous prie de croire qu'il le dit beaucoup mieux. Mais l'essentiel ici est de sentir, de comprendre, d'aller et de faire, — *vade et fac*. J'ai lu encore de bien belles choses, là-dessus, voilà quelque temps, chez un prêtre de chez nous, M. l'abbé Pierre Bonnetain, dans une savante exégèse de l'Apocalypse. Je l'ai apprise par cœur et tous ceux qui ont l'angoisse de quitter ce monde en se sanctifiant, devraient l'apprendre pour se rassurer : « La ligne de partage de la destinée humaine, n'est pas entre la vie présente et la vie future, elle est, dans la vie présente, entre la vie et la mort spirituelles. Ce qui importe, ce n'est pas d'être ici-bas ou là-haut, c'est d'être, ici-bas, du côté de Dieu ou du côté de Satan, du côté de l'Agneau ou du côté de la Bête ».

Être près de vous, mon Dieu, c'est être saint et c'est être au ciel. Vous nous invitez plus souvent à rester à notre vraie place, que nous ne vous disons : *Mane nobis cum*. C'est à ce ciel terrestre qu'il faut d'abord penser, plutôt qu'au mystérieux et lointain paradis de l'autre monde. On entend de braves gens qui disent : « Si vous croyez que ce sera drôle de répéter tout le temps *Sanctus, Sanctus* ! » Ils se représentent l'éternité comme un grand messe

qui n'en finirait plus. Et ils s'ennuient un peu à la grand'messe...

Quel sera ce paradis que vous allez me donner ? Je ne peux pas le savoir et je ne le veux pas, mais je sais que vous êtes un Seigneur magnifique et que vous ferez très bien les choses. Je sais que je souffrirai et que je ne souffrirai plus, que j'ai des besoins et qu'ils seront satisfaits, des désirs, et qu'ils seront rassasiés.

Tous, nous viendrons à Vous de « la grande tribulation », qui, pour la plupart, n'aura consisté que dans les communes et mesquines épreuves de la vie. Et à penser que nos peines ne sont rien au prix des joies que vous nous préparez, la honte me prend, et aussi le désir de vous aimer de tout mon cœur...

Un lièvre ! Oui, ma fois, c'est un lièvre qui dévale à travers le chaume, du côté de la sapinière. C'est mon chemin pour rentrer, pour aller travailler. Je ne le prendrai pas à la course, mais nous allons voir s'il nous reste des jambes. Ohé ! Jeannot, attends que je t'attrape !

PAUL CAZIN.

L'Exposition Jordaens

au Musée Royal d'Art ancien, à Bruxelles (1).

C'est au mois d'octobre 1678 que mourut Jordaens, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans. Nous avons cru devoir saisir l'occasion de ce CCL^e anniversaire pour rapprocher notre peuple, une fois de plus, de l'une des plus grandes gloires artistiques du pays et pour contribuer, par cette exposition, à une appréciation plus exacte de la valeur intrinsèque de son œuvre.

Je tiens à l'affirmer très nettement : l'organisation de cette exposition restreinte n'a nullement comme but exclusif la glorification du grand maître. Nulle exposition, nul panégyrique n'est nécessaire pour faire rayonner la gloire de Jordaens. Son nom est claironné, avec ceux de Rubens et de Van Dyck, à travers le monde entier. Mais, il faut l'avouer, cette gloire de Jordaens est bien superficielle. Sa grande popularité, Jordaens la doit avant tout à la joie exubérante qui éclate dans ses tableaux : les mieux connus et les plus reproduits.

D'un côté, il nous paraît du devoir de ceux qui ont la garde des œuvres d'art de la nation, de faire comprendre au public averti les raisons d'ordre plastique qui militent pour la véritable gloire de Jordaens.

D'autre part, il convient que nous apprenions au public à mesurer son appréciation à la valeur intrinsèque des productions variées de ce maître, aussi inégal que prodigieux.

C'est dans ce double but que cette exposition trouve sa raison d'être.

Afin de mettre en évidence les très importantes œuvres de ce maître, qui font l'honneur des musées de l'Etat, nous avons groupé celles-ci en un ensemble plus concentré et peut-être plus harmonieux.

Et afin de mieux faire connaître l'étendue de son génie si multiple, et aussi le rayonnement de son style autour de lui, nous y avons joint une assez grande quantité d'œuvres qu'ont bien voulu nous prêter les directions d'autres musées et les collectionneurs.

Il y a parmi celles-ci des œuvres fort importantes, qui sont de la main du maître et que nous présentons à l'admiration du public : Il y a également des œuvres d'atelier, qui permettront

(1) Discours prononcé à la cérémonie d'ouverture.



Satyre et Paysan

aux personnes avides des choses de l'art de faire des comparaisons et des études utiles en vue de pénétrer plus avant dans la connaissance encore bien incomplète de cet artiste. Il faut le dire, l'aspect hybride de sa conception artistique et l'inégalité dans l'exécution de son œuvre ont arrêté bien des savants et bien des esthéticiens devant l'entreprise ardue d'une étude approfondie et d'un jugement définitif de l'œuvre de Jordaens. C'est un devoir de notre génération d'étudier cet œuvre d'une façon poussée.

Il n'y a aucune présomption à dire que l'exposition que nous ouvrons aujourd'hui pourra contribuer à mieux faire connaître Jordaens, non tel que nous le rêvons, mais tel qu'il était. L'honnêteté scientifique, si elle n'exclut pas les louanges méritées, nous oblige à montrer le véritable Jordaens avec l'entourage qui travaillait sans cesse avec lui.

Ce n'était pas un grand inventeur. Tandis que son contemporain Rubens, grâce à des facultés spéciales d'invention et d'assimilation et à un esprit étonnamment équilibré, parvient à créer un style pur et clair, Jordaens n'arrive pas à trouver une harmonie parfaite entre ses conceptions et son style, ni même, pour le style, entre les deux courants qui s'étaient fait jour chez nous au XVI^e siècle et qui se perpétuent dans son œuvre : celui de la recherche de la forme élégante, mesurée, plastique des Italiens, et celui des continuateurs de Breugel, qui imposait le particularisme et le naturalisme. Ces deux courants alternent sans cesse dans l'œuvre de Jordaens. C'est tantôt l'un, tantôt l'autre qui domine. Il y a des tableaux où le sens latin de la mesure pousse le maître à faire des compositions harmonieuses de forme, de ligne, d'éclairage et de couleur. Il y a des tableaux où il se fait le peintre le plus fougueusement débraillé que les Pays-Bas aient jamais connu. Et souvent ces deux courants se heurtent violemment.

Tout au début, Jordaens doit avoir suivi de très près le style d'Adam van Noort. Puis il a commencé par être caravagiste à outrance. Cela se manifeste très nettement à cette exposition.

Il y a quelques œuvres dans le style de Caravaggio, sur lesquelles j'attire l'attention spéciale des érudits. Jordaens, bientôt, évolue. Il suit Rubens. Il aime des formes exubérantes et les couleurs claires. Enfin, il préfère les tonalités sonores. Il crée son style propre. Il s'exprime le mieux là, où traitant des sujets très personnels, il se plaît à donner libre cours à ses préférences pour une réalité magnifiée.

C'est le souci de la force expressive, c'est le style plein de sève robuste qui préside à la conception et à l'exécution chez Jordaens. C'est ce style qui donne sa particularité propre à l'œuvre de notre Rabelais de la peinture.

Si Jordaens se répète souvent, s'il se montre un poète moins inventif que ses grands contemporains, il reste toujours le grand peintre qui parvient à rendre en des formes naturelles souvent monumentales, en des couleurs vibrantes de vitalité, la saine joie de vivre qu'il possède lui-même à un haut degré. C'est son style exubérant qui lui permet d'exprimer cette bonne humeur avec toute cette ardeur fébrile et tout ce lyrisme, qui sont si intensément communicatifs.

Je me défends de faire de la littérature devant des œuvres d'art plastiques. On les connaît, ces phrases sonores et épiques exaltant le rire gras, le geste large et lourd de ce géant de la ripaille, soi-disant flamande. Oublions, devant l'œuvre de Jordaens, les sujets. Ce ne sont pour lui que des motifs. Regardons la conception et considérons Jordaens avant tout comme peintre. Ce n'est pas sa joie, ce n'est pas sa conception réaliste qui fait de Jordaens le peintre flamand par excellence. C'est sa peinture, c'est le modelé ferme, c'est l'éclairage adéquat et c'est tout spécialement la richesse de ses couleurs : les bleus éclatants, les bruns fauves, les blancs qui étincellent, les coulées ambrées des chairs, les harmonisations des fortes couleurs qui chantent dans ses meilleures œuvres le triomphe du bel aspect des choses. Ce sont ces moyens purement plastiques, qui permettent à Jordaens d'exprimer un des éléments les plus attrayants de l'âme flamande.



Le roi boit.

J'ose émettre l'espoir que cette exposition pourra contribuer sérieusement à faire apprécier à son exacte valeur l'œuvre personnelle de Jordaens. Montrer, à côté d'œuvres de première qualité, la large collaboration que Jordaens s'est procurée dans son atelier bien rempli, ce n'est nullement diminuer l'importance du maître. Car de l'ensemble des œuvres d'atelier, dans lesquelles rayonne son esprit, peut se dégager aussi l'impression d'une puissance picturale surprenante et d'une possession du métier extraordinaire.

LÉO VAN PUYVELDE.

Conservateur en chef des Musées royaux de Belgique.

Un conflit germano-belge en 1834⁽¹⁾

Les adresses des Chambres au Roi et la réponse de Léopold I^{er} firent, d'après un rapport du comte le Hon. ministre de Belgique près la Cour des Tuileries, un excellent effet à Paris. D'après le même diplomate, les représentants des Cours allemandes en France paraissaient embarrassés de l'agression injustifiable du général Dumoulin et de l'attitude ferme du Cabinet belge.

Le gouvernement de Louis-Philippe, agissant avec la plus grande promptitude, fit « notifier et déclarer à Berlin, en sa qualité de garant du *statu quo* dans le Luxembourg, comme dans les autres provinces belges, qu'il regardait l'enlèvement de M. Hanno par les troupes prussiennes sur notre territoire comme un cas d'hostilité sur lequel il était en droit de demander et demandait, en effet, des explications ».

En même temps, le duc de Broglie, ministre des Affaires étrangères, manifestait très vivement à M. de Werther, ministre de Prusse à Paris, le mécontentement de la France. Il lui déclarait verbalement et très nettement que « la conduite du général Dumoulin était inconcevable, inouïe, et que si tous les faits qui résultaient des pièces communiquées étaient exacts, l'attentat de Bettembourg était un véritable *guet-apens* ».

À Paris, on fit également comprendre en haut lieu au diplomate prussien combien était grossier le langage employé par le général Dumoulin. Celui-ci, lorsqu'il parlait au nom de la Diète, se servait de la qualification de *gouvernement insurrectionnel* pour désigner le gouvernement belge. Il était absurde, lui dit-on, « qu'une Confédération où la Prusse et l'Autriche tenaient le premier rang traitait en révolté un peuple où ces deux Puissances avaient accredité des ministres ». Le baron de Werther donna pour excuse que « la Diète, à l'instar des Etats allemands, observait encore le vieux protocole de Ratisbonne ».

Avant que l'arrestation de M. Hanno n'eût été effectuée, la France protestait à Vienne contre les difficultés suscitées à la Belgique dans le Grand-Duché à l'initiative de la Confédération germanique. Le comte de Saint-Aulaire, ambassadeur de Louis-Philippe en Autriche, avait reçu du duc de Broglie une lettre lui donnant mission d'avertir le prince de Metternich des énergiques représentations faites à ce sujet par la France à Francfort et à Berlin. Le duc de Broglie ajoutait qu'il était fondé à supposer que certaines personnes, mécontentes de la bonne position faite à la Belgique par la convention du 21 mai 1833, voudraient la pousser à bout et la faire tomber dans quelque inconvénient de nature à troubler le *statu quo* établi par cette convention, mais que le Cabinet de Bruxelles se trouvait prévenu, qu'il se montrerait sage et modéré et que la France ainsi que l'Angleterre sauraient soutenir les engagements qu'elles avaient contractés.

Lorsque M. de Saint-Aulaire eut donné lecture de la missive du ministre français au prince de Metternich, celui-ci se récria contre les doutes conçus à Paris. Repoussant l'idée d'un tel machiavélisme, il demanda qui l'on soupçonnait. « La Prusse, peut-être, répondit l'ambassadeur. — Oh non, Monsieur le Comte,

le Cabinet de Berlin est d'accord avec nous, il n'a pas d'arrière-pensée. — Alors ce serait l'influence cachée du roi Guillaume sur la Diète (1)? — Oh non, ne croyez pas cela non plus, il n'y est pour rien et d'ailleurs il n'aurait pas cette influence. — Si personne n'a de sourdes menées, tant mieux, mon Prince, on ne doit pas alors désespérer de s'entendre. — On s'entendra, soyez-en sûr, il serait par trop déplorable de voir la tranquillité troublée par des bagatelles au fond; nous sommes bien convaincus que la France est déterminée à soutenir ses engagements ainsi que l'Angleterre, mais nous ne les mettrons pas à cette épreuve. »

Peu de jours après, M. de Saint-Aulaire, instruit par M. O' Sullivan de Grass des particularités de l'arrestation de M. Hanno, alla en entretenir le chancelier. Celui-ci « évita d'énoncer positivement son opinion sur cet acte, il prétextait le manque d'éclaircissements nécessaires pour asseoir son jugement, disant que, d'après ce qu'il savait déjà, il était bien loin d'approuver la conduite du général Dumoulin, mais qu'il demandait du temps pour exprimer son blâme ».

Bientôt l'ambassadeur de France reçut l'ordre de communiquer au prince de Metternich le contenu des instructions énergiques adressées de Paris à M. Bresson, ministre de France à Berlin, au sujet de l'arrestation de M. Hanno. Le diplomate ne « se contenta pas d'exprimer tout le mécontentement du Cabinet de Paris de la violence injustifiable du général Dumoulin au mépris du droit des gens, mais il insista pour qu'une réparation autre que la mise en liberté de M. Hanno fût donnée à la Belgique. Le prince fit observer que c'était à la Prusse seule à répondre de la conduite de ses agents et à les punir; que, pour sa part, il devait se borner à assurer que si M. Dumoulin, qui avait agi comme un *sot et grossier personnage*, avait été un général autrichien, il aurait été sur-le-champ désavoué et démis de son commandement. Le comte de Saint-Aulaire s'empressa de dire qu'il prenait acte de cette déclaration et qu'il allait la transmettre à son Gouvernement comme l'opinion de l'Autriche et comme la preuve qu'il avait obtenu tout le succès possible de sa représentation. En effet, le même jour, il remit à un *courrier autrichien* une dépêche par laquelle il informait le duc de Broglie de cette réponse du prince ».

Sir Frédéric Lamb, ambassadeur d'Angleterre à Vienne, remit au chancelier, comme son collègue de France, une note contenant les plaintes du Cabinet britannique au sujet des procédés du général Dumoulin. Le prince de Metternich en parut fort mécontent. L'Angleterre, dans ses prévisions, ne devait pas nous venir en aide et surtout il ne paraissait pas s'être attendu à une union de la France et de la Grande-Bretagne dans cette occasion. « Il demanda pourquoi on se plaignait à lui d'un acte auquel il était complètement étranger et il répéta à sir Frédéric Lamb ce qu'il avait déjà dit à M. de Saint-Aulaire: « Pourquoi supposez-vous que l'Autriche » porte moins d'intérêt à la Belgique que la France et que l'Angleterre? Comme ces puissances, l'Autriche a signé le traité du 15 novembre, elle est en relations politiques et amicales avec le gouvernement belge, et d'où vient alors que l'on semble » prendre vis-à-vis d'elle le parti de ce Gouvernement comme si » elle était hostile? »

« Cette réponse, dans cette circonstance, écrivait M. O' Sullivan de Grass au comte de Merode, le 13 mars, avait l'air d'un fuyant. On ne prenait pas parti contre l'Autriche, on engageait seulement celle-ci de munir son agent à Francfort d'instructions propres à nous satisfaire. Mais l'Autriche, ainsi que la Prusse, par leur caractère double, comme puissances indépendantes et comme membres de la Confédération germanique, se trouvent dans une position souvent fautive, mais qui leur facilite de continuelles subterfuges. »

À la note anglaise, le chancelier se contenta de répondre officiellement en déclinant toute responsabilité de l'Autriche dans les actes de la Confédération germanique, dont elle n'était qu'un membre. Mais, dans une conversation avec sir Frédéric Lamb, qui se plaignait du ton insolent employé par le général Dumoulin dans sa correspondance avec le général de Tabor, le prince n'hésita pas à « dire que la conduite du général prussien avait été condamnable et absurde de toutes les façons », ajoutant qu'il « fallait sauver l'amour-propre de la Prusse et la susceptibilité de la Diète ».

La Belgique, elle non plus, n'était pas restée inactive à Vienne. M. O' Sullivan de Grass, chargé d'affaires du roi Léopold dans cette

(1) Le roi Guillaume faisait voter par son représentant à la Diète des motions contraires aux obligations qu'il avait prises comme Roi des Pays-Bas dans la convention du 21 mai 1833.

(1) Voir la *Revue* du 20 octobre 1928.

capitale, ignorait l'enlèvement de M. Hanno lors d'une audience obtenue du chancelier le 27 février. Dans cette entrevue, M. de Metternich lui avait lu le rapport du comte de Dietrichstein sur l'incident. N'ayant encore reçu aucune instruction à ce sujet, et se trouvant sans renseignements personnels, le diplomate belge se borna à exprimer la surprise « toute naturelle » que lui donnait cette arrestation et « la douleur que causerait sans doute au Roi et à son ministère un procédé d'autant plus pénible qu'il était moins à prévoir après les dispositions conciliantes si souvent, et dans le moment même, encore manifestées » par le Cabinet royal.

Lorsqu'il eut acquis une connaissance précise des faits par les dépêches envoyées de Bruxelles, M. O' Sullivan de Grass tenta à diverses reprises de voir le prince de Metternich afin de lui exposer les plaintes et les réclamations du comte F. de Merode. Mais le chancelier se fit invisible pour lui. Les démarches des ambassadeurs de France et d'Angleterre lui avaient été fort importunes et il ne tenait guère à devoir s'expliquer avec le représentant de la Belgique. Celui-ci finit par s'adresser à lui par écrit afin de bien lui montrer que le roi Léopold n'avait pas eu recours seulement aux deux puissances maritimes, mais qu'il s'adressait également à l'Autriche garante, elle aussi, de l'indépendance et de la neutralité belges. Cette démarche força le prince à sortir de son silence. Au cercle diplomatique du 11 mars, il eut avec M. O' Sullivan un long entretien « dont les Hollandais paraissaient fort en peine ». « Le langage de Son Altesse, écrit le diplomate belge, fut on ne peut plus amical : il me dit que sans vouloir que je considère ses expressions comme étant officiellement celles du Cabinet autrichien et cela sans doute par ménagement pour la Prusse, je pouvais être assuré que dans son particulier il blâmait entièrement la conduite inconsidérée du général Dumoulin. Le Prince ne lui épargna pas les épithètes, et conclut en me disant que des torts avaient eu lieu de part et d'autre, puisqu'on n'avait pas voulu de notre côté abandonner le rayon stratégique, comme il l'avait depuis longtemps conseillé, et que c'était le propre des mauvaises affaires de nuire à tous ceux qui s'y trouvent mêlés. »

M. O' Sullivan ne laissa pas sans réponse le petit discours du prince. Il insista surtout sur deux points.

« Le premier, écrivait-il au comte F. de Merode, c'est que l'unique résultat obtenu par la Diète, de sa malveillance, si elle avait pu contribuer en quelque chose à ce procédé inoui, c'était, dans le fait d'avoir fait triompher un instant dans nos Chambres les orateurs de l'opposition, aux dépens d'un Gouvernement dont l'esprit de conciliation méritait au contraire les égards et les ménagements de toutes les Cours; qu'un pareil résultat était nuisible à la Diète elle-même, tant dans l'intérêt des négociations que dans celui de la cause monarchique, et que l'on devrait bien être plus circonspect dans un temps où les fautes du Gouvernement tourment toutes au profit de l'anarchie (1).

« En second lieu, je lui fis observer que l'insolence dont on avait usé envers nous, nous interdisait toute condescendance qui sans cela aurait pu être plus facile; que notre droit d'exercer une action civile était d'autant plus incontestable que nous ne pouvions nous en départir ni en faveur des autorités grand-ducales, ce qui serait trop absurde pour qu'on nous le proposât, ni en faveur de l'autorité de la forteresse, qui déjà, dans l'affaire de M. Thom, avait déclaré n'être que militaire; que si nous consentions à des arrangements, ce ne serait que dans le but de modifier l'exercice de nos droits sur tous les points susceptibles de collision. Qu'en un mot nous pouvions nous abstenir et non pas nous désister. »

On ne pouvait guère espérer trouver en Prusse beaucoup d'indulgence pour notre cause. « Le baron d'Arnim, écrivait, le 23 février, sir Robert Adair à lord Palmerston, m'a lu hier une dépêche qu'il venait de recevoir de Berlin en réponse à celles qu'il écrivait. Dans ces lettres le baron donne une relation du langage qu'il avait tenu au Gouvernement belge sur les trois questions de Groenwald-forêt, des passeports luxembourgeois et en particulier de la milice. Ce langage était très énergique et l'approbation avec laquelle il a été accueilli l'était également; tellement énergique, en effet, et si précis, au point de me faire croire (comme le baron d'Arnim le croit lui-même) que si cette affaire n'est pas réglée rapidement, il recevra l'ordre de quitter Bruxelles. Pour ma part, je ne doute pas un instant qu'en ce qui concerne la juridiction militaire dans l'intérieur du rayon, tant le nouveau que

l'ancien rayon, la Prusse soutiendra le général Dumoulin jusqu'au bout. »

Telles étaient, en effet, les dispositions de M. Ancillon, ministre prussien des Affaires étrangères. Aussi l'intervention anglo-française le gêna-t-elle particulièrement. Elle le contraignit à une condescendance relative.

Lorsque lord Minto, ministre d'Angleterre à Berlin, alla lui parler une première fois de l'incident Hanno, M. Ancillon « se livra avec passion à une sortie virulente contre le gouvernement belge et il approuva hautement la résolution de la Diète et la conduite du général Dumoulin ». Mais le lendemain, lorsqu'il eut reçu communication des notes anglaise et française, il dut modifier son langage. L'appui prêté par l'Angleterre et la France à la Belgique était trop catégorique pour que la Prusse pût n'en point tenir compte. L'entente des deux puissances maritimes en cette occasion constituait d'ailleurs une surprise désagréable pour le Cabinet de Berlin comme pour le Cabinet de Vienne. M. Ancillon, raconte M. van de Weyer, d'après les confidences de lord Palmerston, « avait compté sur une divergence d'opinions relativement à ces dernières difficultés dans le Luxembourg entre M. le duc de Broglie et lord Palmerston, et le ministre prussien ne fut pas médiocrement surpris de voir que M. Bresson avait puisé tous les éléments de sa note dans celle qui avait été remise par lord Minto. Dès lors, et quoiqu'il exprimât le regret de ce que la France et l'Angleterre se fussent cru obligés d'intervenir officieusement, il affirma que la Prusse avait le plus vif désir de mettre un terme à ces collisions entre les autorités belges et fédérales (1), et il sembla adopter l'idée de la nécessité d'une convention militaire et d'une espèce d'initiative à cet égard que pourrait prendre la Prusse à la Diète germanique. Toutefois, le lendemain, il revenait sur ses pas et, tout en protestant que le Cabinet de Berlin n'avait rien de plus à cœur que d'éviter les différends et les complications, il dit à lord Minto que la connaissance de cette affaire appartenait à la Diète; que la Prusse était placée à l'égard de la Confédération germanique dans une position fort délicate; qu'on avait déjà reproché en Allemagne à M. Ancillon sa facilité à faire des concessions sur les droits et les prérogatives de la Diète; qu'une initiative prise par le Cabinet de Berlin pourrait donc aujourd'hui blesser les susceptibilités, plutôt que de les calmer et de les adoucir. »

On peut voir dans ce refus de la Prusse d'intervenir activement à la Diète, refus analogue à celui qu'avait aussi fait l'Autriche, un symptôme de la rivalité, visible déjà, entre les deux grandes puissances germaniques. Chacune d'entre elles se réservait afin de ne pas perdre les sympathies des autres Etats de la Confédération.

La Belgique agit à Berlin comme elle avait agi à Vienne. Elle n'y laissa pas le soin de sa défense aux puissances maritimes. M. Beaulieu, qui représentait en Prusse comme chargé d'affaires le roi Léopold, alla remettre le 24 février une note à M. Ancillon. « Le procédé de M. le général Dumoulin, y disait-il, n'est pas en harmonie avec l'esprit de conciliation et la modération dont le Cabinet de Bruxelles s'est montré animé dans la dernière contestation à quelque chose d'étrange qui ne manquera pas d'être blâmé par le gouvernement de S. M. prussienne, dont les troupes ont servi d'instrument à des actes de violence et de rigueur que rien ne paraît justifier. »

L'intervention anglo-française empêcha M. Ancillon de faire montre au diplomate belge de ses véritables sentiments. Il lui répondit au contraire avec une réelle courtoisie, du moins apparente.

« Sans contester l'exactitude des faits que je rapportais, écrivait M. Beaulieu le 27 février, le Ministre m'a dit qu'il devait différer de porter un jugement définitif sur la conduite du général Dumoulin jusqu'à ce qu'il eût reçu, de celui-ci, un rapport contradictoire. Toutefois il n'a pas hésité à me déclarer que si les faits restaient tels qu'ils lui étaient présentés par moi, il ne pourrait s'empêcher d'en blâmer et d'en désavouer l'auteur et que probablement la Diète de Francfort, sous les ordres directs de laquelle le général est placé, jugerait sa conduite avec la même sévérité. »

Lorsque M. Beaulieu put revoir M. Ancillon le 2 mars, il savait que la question de droit avait été longuement discutée par ce

(1) « J'ai déjà remarqué, écrivait M. O'Sullivan, que ce genre d'arguments fait toujours une bonne impression sur le prince. »

(1) Il estimait d'ailleurs que la conduite du général Dumoulin était fondée en droit. Lettre de M. Beaulieu, chargé d'affaires de Belgique à Berlin, au comte F. de Merode du 2 mars 1834.

ministre avec les représentants de l'Angleterre et de la France, qui avaient énergiquement défendu la cause belge. Il ne voulut pas renouveler cette discussion et se contenta de faire sentir à son interlocuteur « combien la détention prolongée de M. Hanno était propre à éloigner l'espoir d'une solution paisible ». Le ministre prussien répondit à M. Beaulieu qu'il était heureux de lui apprendre que ses désirs avaient été prévus et que « la Diète avait spontanément ordonné au général Dumoulin de relâcher immédiatement M. Hanno et de reprendre ses anciennes positions dans le rayon (1), le tout sans préjuger quant à la conduite du général. » Cet ordre, ajouta M. Ancillon, « est un premier pas vers la conciliation. Il sera, je n'en doute pas, apprécié par votre gouvernement, et il doit l'engager à ne pas envenimer les choses par des mouvements de troupes qui seraient désormais sans objet ». Le ministre insista surtout sur le fait que l'élargissement avait été décidé spontanément à Francfort, « sans aucune impulsion étrangère », et avant toute réception de rapports et d'éclaircissements.

S'il faut en croire M. van de Weyer, l'ordre d'élargissement et le retour au rayon de deux lieues n'avaient pas été aussi spontanés que le prétendait M. Ancillon. Le ministre de Belgique à Londres écrivait, en effet, le 11 mars, à M. F. de Mérode : « La mise en liberté de M. Hanno a eu lieu, à la vérité, par l'intervention des ministres de France et d'Angleterre à Francfort, mais avant l'arrivée de la demande officielle de réparations pour le passé et de garantie pour l'avenir ».

L'élargissement de M. Hanno et le rétablissement du rayon dans les limites fixées par la convention de mai 1831 ne mettaient pas complètement fin à l'incident. La France et l'Angleterre avaient réclamé des garanties que l'acte de brutalité du général Dumoulin ne se renouvelerait pas. On lança l'idée d'un accord qui fixerait d'une manière précise les droits de la Diète et ceux de la Belgique dans le rayon de la forteresse luxembourgeoise. Des négociations furent entamées, mais il n'appartient pas à notre sujet d'en retracer l'histoire.

A. DE RIDDER.

Directeur général au ministère des Affaires étrangères
Membre de la Commission royale d'histoire.

Le problème allemand

Essai de politique critique (2)

Logique locarnienne

Les signatures de Locarno, qui ont si minutieusement, si habilement aménagé la procédure et les sanctions de leurs obligations réciproques, ont-ils entrevu que la condition inéluçable comme la base la plus solide de ces engagements était la confiance mutuelle des contractants? Confiance en autrui d'abord. Car comment concevoir la mentalité de quelqu'un qui conclut un accord, qui prend un engagement de paix et accepte l'engagement pacifique de l'autre partie et puis agit comme s'il n'y avait pas d'engagement du tout, ou, ce qui est pire, comme si l'engagement de la partie adverse n'avait aucune valeur. Confiance en soi-même ensuite, dans la logique et le fondement rationnel de sa ligne de conduite, dans la justice de ses propos et la force de son destin, bannissant les craintes chimériques et les terreurs périmées. Un système basé sur la confiance n'a nullement le caractère utopique que l'on pourrait croire; il a au contraire pour effet des réactions réciproques qui constituent un fondement psychologique singulièrement résistant. La confiance appelle, crée la confiance. Elle a une vertu magique pour déjouer l'embûche. La politique du cœur ouvert, cartes sur tables, force la loyauté de l'adversaire et l'enferme dans une atmosphère morale dont il lui est difficile de se dégager. Par

contre, on ne soulignera jamais assez qu'il est vain de prendre des engagements et des assurances solennels de paix si on n'a pas désarmé dans son cœur. Le système est à base de droiture. Ce n'est qu'en inspirant confiance que l'on pourra détendre la défiance et les précautions de l'adversaire.

En opérant une conversion à la foi et à la vertu des traités, les signataires de Locarno ont mis leur œuvre sous le signe de la confiance et ils l'ont placée aux antipodes moraux de la politique d'assurance pratiquée jusqu'à présent. Un accord aussi capital, liant les destinées de grands pays, ne consacre vraiment sa valeur, que s'il est appuyé sur un vaste mouvement populaire que s'il est animé par des sentiments simples, droits, accessibles à tous et partagés par l'ensemble de la nation. Cette sanction sentimentale et populaire est plus nécessaire aux traités que le sceau des plénipotentiaires. Or il n'est possible de diriger un mouvement cohérent et contagieux que sur une grande idée simple : la paix, par exemple. Il est même probable, dans le cas présent, que le traité n'a fait qu'entériner une décision déjà prise par la nation. Les peuples voulaient la paix et cette volonté impérieuse a imposé à leurs chefs un accord dont elle a fourni la base et la conséquence : encore une fois la confiance.

Ces propositions ne sont pas imaginées par je ne sais quel naïf optimisme. Elles sont imposées par le texte, l'esprit des traités et la saine raison. D'ailleurs, la politique de la méfiance a fait faillite : comme nous le verrons, elle nous est interdite, elle est absurde, elle est impossible. Un contrat de bonne foi souffre mal les précautions parce que la défiance le ronge au cœur et le détruit dans son essence même. Je vois bien que cette doctrine est d'une audace extrême; au lendemain d'une guerre qui a accumulé toutes les félonies, proposer de pactiser avec le félon et s'en remettre à sa parole et à la pureté de ses intentions! « Je désarme, dit-elle, comptant que vous désarmerez et je table sur la paix comme sur un ordre immuable. » Et cependant nous avons conclu avec l'ennemi de la veille des traités dont la lettre et l'esprit sont tout imprégnés de cette hypothèse et de cette volonté de paix perpétuelle. Et nous avons pris exactement les mêmes engagements que lui pour la préserver, la maintenir et la sauvegarder. Je sais bien que cette doctrine comporte certaines conditions, une certaine préparation des cœurs, une certaine ouverture des esprits. Dans les lignes qui précèdent, j'ai tâché d'en dégager les fondements. Je sais bien aussi qu'elle exige une observance, qu'elle impose des devoirs, une sorte de lutte perpétuelle; pour la mériter il faut conquérir tous les jours la paix contre ses ennemis de l'intérieur aussi bien que du dehors. Il faut soumettre ses propres actes au contrôle d'une conscience qui les maintient dans les bornes de la justice et de la dignité; il faut seconder, et reconnaître franchement les efforts loyaux et les bonnes intentions des gens de l'extérieur; il faut enfin réajuster à tout moment les rapports de forces et d'intérêts de deux nations. Puis-je ajouter ici qu'il est essentiel au système de ne pas tricher. On souhaite que le partenaire joue franc jeu, mais en même temps on le soupçonne. Si tout de même, se dit-on, il ne cherchait qu'à m'éblouir et me tromper! Alors, comme on ne veut pas être dupe, on préfère tromper l'autre. Ainsi, pense-t-on, se gardera-t-on des deux côtés. Il faut dire bien plutôt qu'on ne se garde de nulle part car on sape simultanément les deux méthodes. L'attitude qui consiste à s'abriter derrière un paravent solennel pour machiner ses petites sauvegardes est aussi exécrationnelle que la suspicion perpétuelle de la forfaiture du partenaire. Si l'on considère que tout le jeu n'est qu'une énorme et commode duperie, il vaut mieux ne pas jouer, mais se battre et s'étrangler. Non pas dans l'intérêt de la loyauté, mais à cause de la logique du système. Il ne vaut que s'il est aussi exactement observé par une partie que par l'autre. Toute arrière-pensée le mine et le détruit plus ou moins vite. Déjà l'espèce de faux-fuyant auquel il prête lui est nuisible.

(1) Cet ordre avait été donné le 26 février.

(2) Voir *La revue catholique* des 12, 19 et 26 octobre 1928.

Le trait principal du système est qu'il faut l'adopter dans son intégrité ou le répudier. Il ne souffre ni partage, ni compromission, ni pollution. Avec ce caractère absolu, il s'oppose comme dans un dilemme à toute proposition contraire : guerre ou paix? Il faut choisir et opter sans tergiverser. Veut-on la guerre? Alors il faut être fort, plus fort que l'adversaire. Il faut s'armer toujours davantage et renouveler ses armements toujours démodés. Il faut élever une barrière de défense et s'engager envers soi-même à l'élever assez haut pour qu'elle puisse en tout temps arrêter à elle seule l'assaut de l'ennemi. Il faut abaisser celui-ci par tous les moyens, saper sa puissance, ronger ses ressources. Bref, il faut toujours, à tout moment, être le plus fort et le plus agressif, soit avec des alliés incorruptibles, soit tout seul, ce qui est encore plus sûr. Sinon le système ne vaut rien. Si tout ce déploiement de barricades peut être un seul moment pris en défaut, tous les efforts qu'on a fait pour les élever sont de prime abord inutiles. Je le demande : qui oserait donner une telle garantie, qui oserait recommander un système aussi fragile, aussi aléatoire? Qui oserait délibérément recommander une voie aussi absurde, basée sur une animosité permanente, qui absorbe le plus clair des ressources du pays et cela en pure perte, parce qu'elle conduit nécessairement à la catastrophe? La rivalité des armements, l'exaspération des animosités, l'idée seule de l'animosité de peuple à peuple, amène fatalement la conflagration. La muraille appelle l'assaillant et même si elle résiste aux béliers de l'ennemi, — ce que personne ne peut garantir, — elle amènera la guerre parce que toute comparaison, tout réajustement continu des forces en présence se termine par une bataille qui est la manière radicale de se mesurer avec l'adversaire. Supposons l'hypothèse la plus défavorable : l'Allemagne hypocrite tant qu'on voudra, sa volonté belliqueuse aussi aiguë qu'on peut l'imaginer, il reste que la solution de méfiance est impraticable parce qu'elle aboutit à une impasse : la guerre certaine et sans garantie de victoire. Et même en cas de victoire : une opération vaine et stérile. On ne peut vivre avec un peuple que sur le pied de paix ou sur le pied de guerre. Il n'y a pas de moyen terme, n'en déplaise à notre tempérament. Il y a un esprit de paix et un esprit de guerre, qui précèdent, qui commandent les actes qu'ils portent en puissance. Deux peuples peuvent vivre en état de confiance ou en état de méfiance, mais aussitôt qu'ils ont choisi, tous leurs actes consécutifs sont déjà déterminés.

Construction de la Paix

Quant à nous, nous avons choisi, nous voulons la paix. Mais objectera-t-on, si ce pays est le réservoir de forces que vous dites, si elles sont à la fois, à ce point incontestables et efficaces et qu'aucune violence ne les comprimera, si le relèvement, l'expansion de l'Allemagne, ont une marche méthodique, dont il est possible de marquer à l'avance les étapes, n'avons-nous d'autre destin que d'en subir irrémisiblement la domination? Il faut d'abord voir si ces forces sont agressives et si leur agression est tournée contre nous. Il faut voir si elles ne cherchent pas un autre emploi, un autre exutoire. Il faut examiner si la politique à leur endroit n'est pas précisément de leur permettre un autre champ d'expansion et de collaborer avec elles à l'organisation d'une nouvelle méthode de développement. Dans une étude qui vise avant tout à être critique, ce n'est pas le lien de tracer un programme précis. Il n'est pas possible cependant d'en omettre l'esquisse. Dans le domaine économique, base éternelle des rivalités, les ententes industrielles internationales qui se multiplient, les traités de commerce qui se concluent de plus en plus stables et nombreux, prouvent la possibilité d'une organisation rationnelle de la production. Dans le domaine juridique, toutes les nations s'adonnent presque fiévreusement, depuis la guerre, à fixer des règles impératives à leurs rapports, pour les soustraire

à la surprise, à la violence et à la mauvaise foi. L'ordre juridique est la forme, combien imparfaite, mais encore la meilleure, que l'expérience humaine ait trouvée pour régler ses différends d'intérêts. Il y aura toujours des plaidants, des parties, dont la tendance sera de faire prévaloir leur droit ou mieux leur intérêt; il faudra toujours des tribunaux pour les départager. Toute substitution d'un élément de cet ordre légal aux prétentions de la revendication personnelle réalisera un progrès dans le sens de la civilisation telle que nous la concevons. Mais comme tout progrès, celui-ci suppose un sacrifice au bien supérieur, qui réside ici dans l'abdication, la soumission de l'autonomie, même de l'indépendance des Etats, devant la souveraineté d'un ordre judiciaire. Dans le domaine intellectuel enfin, presque rien n'est fait; la tâche est inépuisable et cependant presque facile, parce qu'accessible à tous. C'est par là que chacun devrait commencer. Il faut travailler sur les volontés, sur la sienne d'abord pour l'affranchir du passé, de la crainte, de l'obsession, de la méfiance, pour se débarrasser de la conduite rétrograde et anxieuse, que nous inspirent les timorés. Il faut secouer les solutions fallacieusement faciles de la protection à outrance. Il faut cultiver chez nous des dispositions qui donnent raison aux pacifistes de l'autre côté de la frontière. Au lieu de répéter : « armons-nous, puisque vous voyez bien que les autres arment », et par ce cri, favoriser une fausse réputation de militarisme; eh bien, désarmons les reproches en déclarant que nous ne demandons pas mieux que de voir nos armements devenus superflus. Il faut agir résolument dans le sens de la confiance pour la provoquer chez autrui. Celui qui a dit : « la méfiance est une vertu démocratique », ne savait probablement pas comment la méfiance engendre les guerres entre les démocraties. Aujourd'hui si l'on veut assurer le salut des démocraties, c'est la confiance qu'il faut leur proposer et leur prêcher. La base de cette campagne, les alliances que nous trouverons, la coordination que nous établirons de la sorte, j'ai tâché d'en dégager les traits tout au long de cette étude et de prouver qu'elles étaient réelles, suffisantes, encourageantes. Certes, il y a des lacunes au système, des risques à l'aventure. Mais il est vain de vouloir prendre des primes d'assurances pour tous les sinistres possibles et imaginables. Il se peut toujours que l'on soit pris de quelques manières en défaut : il y a une brèche possible dans chaque organisation de retranchement; ce qui importe, c'est de prendre le système de l'avenir, celui qui répond le mieux à l'évolution de la réalité historique, ethnique, psychologique, économique. C'est celui que nous avons tâché de définir en montrant comment la conscience allemande était arrivée à un concept nouveau de la paix, conception morale, mais organique aussi des forces idéales et matérielles de l'Europe. C'est dans cet ordre, c'est à cette organisation qu'il nous faut travailler de concert, pour bâtir une cité habitable pour tous les peuples et dans laquelle nous trouverons en même temps notre salut. Notre politique est de prévoir et de guider les événements dans cette direction et, en attendant d'organiser le monde, d'aménager tout au moins l'Europe. Il y aura toujours des guerres disent les Cassandres. Il est possible qu'il y aura toujours des vilénies, des rivalités, des conflits. Mais nous ne savons pas sous quelle forme et dans quel sens, rien ne dit que ce soit sous les espèces d'une guerre belgo-allemande. En attendant rien ne nous empêche de mettre tout en œuvre pour organiser la paix entre les deux pays.

Il ne manque pas de bonnes raisons pour étayer cette œuvre de toutes parts. Je ne veux avancer que celles-ci. Par tempérament, certains gens souhaitent la permanence de ce qui est, d'autres l'avènement de ce qui devient. On a déjà fait remarquer que chacun de ces tempéraments correspond aux traits généraux de la France d'une part, de l'Allemagne de l'autre. Cette disposition innée de deux peuples dont l'un se complait dans les formes

nettes et cristallisées et l'autre dans le mouvement et le pressentiment de son devenir, s'est vue confirmée par les conjonctures politiques du temps. Il est bien clair que la ligne de conduite du vainqueur et du bénéficiaire sera de s'ancre sur le statu quo, tandis que celui qui s'estime opprimé ou comprimé n'aura de cesse que d'avoir fait sauter ses chaînes. Le conservatisme instinctif et lucratif de l'un entrera nécessairement en conflit avec le radicalisme subversif et exigeant de l'autre. La politique la mieux entendue du conservateur sera toujours de doser ses concessions pour éviter chez les moins bien partagés les explosions destructives tant de l'organisme interne que de l'ordre extérieur. Nous pouvons prendre avec profit notre petite part de cette leçon.

Malgré les heurts inévitables de l'adoption de deux tendances aussi opposées, il est manifeste que l'entente entre la France et l'Allemagne se soude davantage de jour en jour. Les esprits sont de part et d'autre plus nombreux chaque jour qui apprécient l'absurdité de cet antagonisme historique, dont l'antinomie leur semble aujourd'hui bien plus complémentaire qu'inconciliable. Parmi les sentiments qui y poussent, je ne veux noter que cette incroyable francophobie, revêche chez les réactionnaires, systématique chez les avancés, qui travaille les Allemands d'admiration, d'envie et de motions complexes dont ils ne peuvent se défendre et qui leur imposent malgré eux. Locarno a éliminé la contestation matérielle de territoires et les précautions immédiates. L'esprit de collaboration, qui est la conséquence logique du système, amènera peut-être à bref délai la constitution au centre de l'Europe d'un bloc jumelé d'une puissance et d'une stabilité à toute épreuve. Nous serons pris dans son étau. Non pas que je veuille insinuer qu'une association France-Allemagne s'entendra pour partager nos dépouilles. Il faut, en effet, espérer que l'ère des vaines acquisitions territoriales est close. Mais comment n'apercevons-nous pas, qu'en nous hypnotisant sur les précautions que nous croyons devoir prendre, nous nous laissons dépasser par le cours des événements? Nous restons aveugles à l'évolution vertigineuse du monde et nous nous laissons devancer dans l'organisation de la coopération internationale où d'autres, plus conciliants, plus adroits, plus hardis, prennent notre place. Faute de contact, nous restons à l'écart et nous négligeons de revendiquer un rôle et même de retirer le prix des bonnes dispositions que nous pourrions témoigner. Isolés, attardés, nous laissons passer le bénéfice moral de la réconciliation et peut-être le profit matériel d'un geste de rapprochement, inéluctable dans l'avenir, et qu'il y a donc intérêt à faire en avance sur les concurrents. Rétrogrades, bondurons-nous à la mise en œuvre de l'ordre juridique auquel nous avons participé comme fondateurs, et négligerons-nous de nous emboîter, de nous engrener dans les cartels et les conventions commerciales de l'Europe occidentale? Certes non! Mais alors pourquoi fermer les yeux sur la croissance de l'Allemagne, pour nous réveiller abasourdis, quand l'heure des associations fructueuses et des alliances de raison sera écoulée? Dans un monde où les progrès de la technique précipitent l'évolution sociale comme un torrent, vers quelle turbine gigantesque, il n'est pas téméraire de regarder un peu plus loin, un peu plus haut que l'horizon actuel. La rapidité des communications et de la circulation, première application de ce progrès technique, a pour effet d'abaisser graduellement les frontières et de favoriser les invasions hostiles comme les échanges fructueux. Un même phénomène physique peut conduire indifféremment, ou mieux au gré d'une politique avertie, à une catastrophe plus brutale ou à une solidarité mieux sondée. En tous cas dans le rythme accéléré de cette évolution, les intérêts se compénètrent, les rayons d'activité se prolongent; tel terrain qui nous paraissait naguère encore inaccessible devient tout proche, telle menace que nous croyons suspendue dans un avenir imprécis, nous devons l'attendre pour

demain. L'Europe se resserre et se tasse sur elle-même, sa vie se rétrécit comme la peau de chagrin. Sous cet angle optique serait-il encore possible de ne pas voir sa dépendance économique commune à l'égard de l'Amérique? Sera-t-il possible de ne pas pressentir le danger que lui fait courir l'Asie, sinon sous la forme de l'invasion en masse, du moins sous celle de l'insinuation dissolvante? Et dans cette détresse, dans ce péril, comment empêcher la pensée de se reporter instinctivement à ce pilier central de l'Europe, à cette Allemagne pleine de forces cohésives, ordonnatrices et d'y voir la citadelle de notre occident au déclin?

Il semble bien que malgré les traités et les apparences des relations diplomatiques, nous soyons restés en demeure de conclure la paix avec l'Allemagne. Sur l'urgence, sur l'impérieuse nécessité de cet acte, il n'est plus permis d'avoir de doutes. Sur les obstacles, sur les voies d'aplanissement, sur les raisons de réconfort, on s'est étendu tout au long de cet article. Sur les modalités pratiques de réalisation, sur les termes concrets du compromis et de l'accord, c'est l'œuvre des négociateurs attirés des deux pays de s'accommoder et de s'entendre. Malgré un abîme de malentendus, de haines et de rancunes, de part et d'autre de la frontière, des esprits résolus à l'œuvre modeste de s'éclairer et de comprendre, ont fait quelques efforts, encore pleins de tâtonnements, pour opérer la jonction des parties les plus secrètes, les plus réservées, les plus défendues de l'âme de deux peuples. Car c'est un phénomène curieux que l'accord ait pu s'établir assez vite sur les intérêts matériels. Ou plutôt non, ce n'est pas étrange: c'est dans l'ordre, c'est la voie normale. Mais il est indispensable que les sphères les plus idéales, celles où se réfugient la conscience, l'instinct de conservation, l'orgueil des peuples, donnent leur assentiment à l'œuvre de concorde. Aussi longtemps qu'elles garderont leur défiance, rien de stable ne sera acquis pour la paix des peuples. C'est une haute entreprise spirituelle et morale que de dissiper entre eux les brumes, de traverser les gués et peut-être d'établir sur les rocs, les piliers d'un pont. Tous les témoignages de bonne volonté, venant de l'autre rive, devraient être pris en considération et nous devrions nous attacher à saisir et à multiplier ces signes d'entente. Cette étude n'a d'autre ambition que de se ranger parmi ces « essais d'intelligence » dont la série mènera un jour à une compréhension paisible et fructueuse.

POLITES

La fin de cette étude — Discours à la nation allemande — paraîtra dans notre prochain numéro.

Tarifs actuels pour l'étranger

Le prix de l'abonnement pour l'étranger est fixé comme suit.

I. — Pour l'Allemagne occupée (militaires en service actif):	10 belgas
II. — Pour le Grand-Duché de Luxembourg	11 belgas
III. — Pour le Congo belge	12 belgas
IV. — Pour l'Albanie, Algérie, Allemagne, Argentine, Autriche, Bulgarie, Congo français, Côte d'Ivoire, Espagne, Esthonie, Ethiopie, France, Gabon, Grèce, Guinée française, Haïti, Hongrie, Lettonie, Maroc, Martinique, Mauritanie, Niger, Oubanghi-Chari, Paraguay, Pays-Bas, Perse, Pologne, Portugal et colonies, Réunion, Roumanie, Salvador, Sarre, Sénégal, Serbie, Croatie et Slavonie, Somalis, Soudan, Tchad, Tchécoslovaquie, Terre-Neuve, Tunisie, Turquie, Uruguay, Républiques Soviétiques Socialistes, Brésil, Egypte, Mexique, Equateur	17 belgas
V. — Pour tous les autres pays	20 belgas

Liège⁽¹⁾

Au sein même du sol liégeois, la nature a largement répandu ses richesses. Non loin de nos gisements de houille, elle a placé le fer, le zinc et le plomb; elle a pourvu de tourbe la Fagne peu accessible; le flanc de nos vallées livre le grès, le marbre, le granit; la pierre à chaux, le phosphate, le sable ne nous font point défaut.

Quant aux eaux minérales, elles sont abondantes et variées; mais la célébrité s'attache surtout à celles qui jaillissent dans des sites charmeurs et ménagent ainsi aux malades la jouissance des yeux en même temps que le réconfort de la cure: privée de ses sources, Spa, délicate perle des Ardennes sertie en son chaton de verdure, serait encore célèbre; les eaux thermales et radioactives ne sont pas ce que Chaudfontaine possède de plus attrayant dans son val étroit; et le tzar Pierre le Grand, quand de Spa il venait à Chevron, appréciait autant, dit-on, l'agrément de la promenade pédestre que les vingt-et-un verres d'eau minérale dont il arrosait ponctuellement sa ration quotidienne de douze figues et de six livres de cerises.

La terre liégeoise, aux richesses multiples, aux aspects variés, révèle partout les mêmes traces d'une lointaine occupation. Comme

les grottes de l'Ardenne et du Condroz, les cavernes de la vallée de la Meuse et l'argile de Hesbaye sont également peuplées de vestiges préhistoriques. Comme les chaussées antiques qui sillonnent notre plat-pays et les *tumuli* qui en émergent, les « vecquées » des Ardennes et des Fagnes continuent de rappeler le passage de Rome.

Cependant, aucun reste appréciable de construction ne parle encore des siècles antiques. Les ruines chez nous ne semblent être restées debout que pour compléter certains paysages ou pour couvrir d'une coiffure romantique les rochers dont elles prolongent la grisaille.

La caverne attirait l'homme primitif comme un abri naturel; la roche à ciel ouvert, dominant la vallée de sa masse abrupte, a provoqué l'orgueil du seigneur médiéval. A combien de vieux châteaux nos rochers d'Ardenne ont-ils servi ainsi de substruction ou de rempart? Combien de nos coteaux furent-ils choisis comme points stratégiques importants ou repaires réputés inexpugnables par les guerroyeurs de jadis?

Amblève aux abords d'Aywaille, Logne entre la Lembrée et l'Ourthe,

Franchimont près du confluent de la Hoëgne et du Wayai, Moha dominant la Méhaigne, Reinhardstein barrant la Warche, Saive et Dalhem au pays herbager, Beaufort près de la Meuse hutoise évoquent, dans une majesté d'ailleurs inégale, ce tumultueux passé.

Mais d'autres demeures seigneuriales, entretenues avec soin, restaurées avec art, font perdurer l'empreinte dont l'aristocratie des siècles passés a marqué nos régions: au bord de la Méhaigne, Fallais, prestigieuse évocation du manoir féodal avec ses puissantes tours et ses fossés; en Hesbaye, Jehay, dont l'étang reflète les lignes austères; en Ardenne, Harzé, dont la masse de murailles fournit un décor approprié aux rondes nocturnes de sa légendaire dame blanche; Montjardin, dont la longue tourelle soudée au rocher vient de céder au poids des ans; et Chokier et Argenteau, et Brialmont, et Hamoir Lassus, ornant les paysages de la Meuse et de l'Ourthe; et Modave pompeusement campé sur la roche calcaire qui surplombe le Hoyoux...

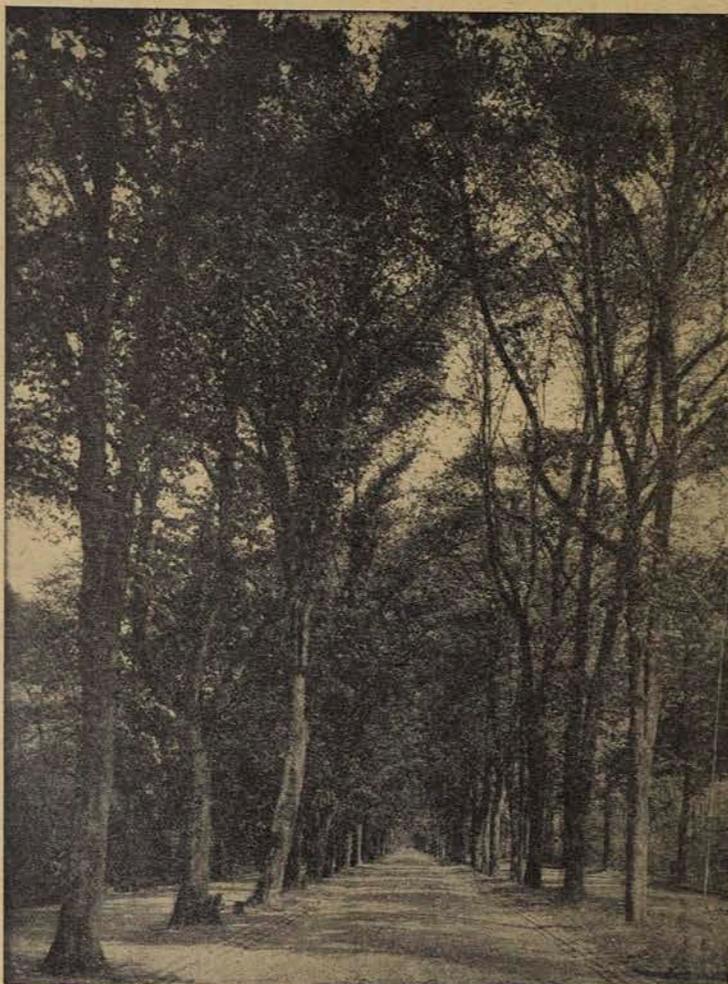
Cependant, aucune de ces demeures — quels que soient le prestige de son âge, la poésie de ses souvenirs ou la beauté de son site — n'égale celle qui, au cœur même de la cité, servit de palais aux princes-évêques et qui conserve encore, dans l'élégance de son aspect général, dans la majesté tranquille de ses cours et dans la richesse de ses appartements, un reflet des splendeurs dont la couvrit naguère le grand cardinal de la Marck.

Moins bien loties à cet égard que nos campagnes, les villes wallonnes ont conservé peu d'anciennes demeures marquées

d'un archaïsme pittoresque. Liège en étale cependant d'heureux spécimens dans sa tranquille rue Hors-Château, le long des quais de la Batte et de Maestricht, où le vieil hôtel Curtius mire dans la Meuse son mélange de briques et de pierres de taille qu'évoque si curieusement au quai de la Batte, à Huy, le vieil hôtel de la Cloche dit « Ax trint-six manèches » (1). Et quand, il y a peu de mois, aux lamentations bien compréhensibles des amis des boulevards de la Sauvenière se furent écroulés, la perspective du Mont Saint-Martin, désormais dégagée, révéla tout une ligne imposante de ces vieux hôtels formant une sorte l'escalier d'honneur à la noble basilique.

Cependant, ils sont rares aujourd'hui ces témoins de la vieille richesse. Plus d'un périt sans doute dans les convulsions de nos cités ardentes; mais l'art de nos anciens constructeurs ne s'est pas spécialement appliqué aux édifices civils. A cet égard, les architectes contemporains qui édifièrent des monuments tels que la poste de Liège ou redressèrent la joliette ville de Visé

(1) « Aux trint-six manèches », allusion au grand nombre de familles qui ont trouvé un gîte dans cet immeuble.



SPA. — Entrée.

(1) Voir la *Revue* du 26 octobre 1928.

Salle PATRIA, rue du Marais, BRUXELLES

CONFÉRENCES CARDINAL MERCIER

DIXIÈME ANNÉE

Prendront la parole cet hiver :

- 20 novembre, S. G. Mgr du BOIS de LA VILLERABEL, archevêque de Rouen, primat de Normandie : *Jeanne d'Arc, du bûcher à la réhabilitation.*
- 27 novembre, Le Commandant PIERRE WEISS, commandant le Bourget : *Les charmeurs de nuages.*
- 4 décembre, M. RENÉ BENJAMIN : *LES AUGURES DE GENÈVE — Les vedettes.*
- 11 décembre, M. RENÉ BENJAMIN : *LES AUGURES DE GENÈVE — Les fêtes folles.*
- 18 décembre, M. RENÉ BENJAMIN : *LES AUGURES DE GENÈVE — Les fonctionnaires.*
- 4 janvier, M. HILAIRE BELLOC : *Le génie du peuple anglais.*
- 8 janvier, M. HENRI MASSIS : *Les écrivains que j'ai connus.*
- 15 janvier, M. JEAN YBARNEGARAY, député des Basses-Pyrénées : *Lamarline, orateur de génie.*
- 22 janvier, M. JACQUES COPEAU, lecture.
- 29 janvier, Le Comte de SAINTE-AULAIRE, ambassadeur de France : *Talleyrand, sa vie, son œuvre.*
- 5 février, M. LÉON BÉRARD, ancien ministre de l'Instruction publique, sénateur.
- 12 février, M. MAURICE PALÉOLOGUE, de l'Académie française, ambassadeur de France : *Trois impératrices.*
- 19 février, Le Capitaine CARLO DELCROIX, grand mutilé de guerre, député au parlement italien.
- 26 février, M. LOUIS MADELIN, de l'Académie française.
- 5 mars, Le Comte GONZAGUE DE REYNOLD, professeur à l'Université de Berne, membre suisse à la Commission de Coopération intellectuelle de la S. D. N. : *Où va l'Europe?*

Dix Conférences

de M. ANDRÉ BELLESSORT sur VICTOR HUGO

Pour célébrer dignement le dixième anniversaire de leur fondation par S. Em. le Cardinal Mercier, les *Conférences Cardinal Mercier* offrent à leurs fidèles abonnés l'occasion d'entendre à Bruxelles, les dix conférences que M. ANDRÉ BELLESSORT fera cet hiver, à Paris, à la *Société des Conférences*, sur Victor Hugo.

Prix de l'abonnement à la série des quinze conférences :

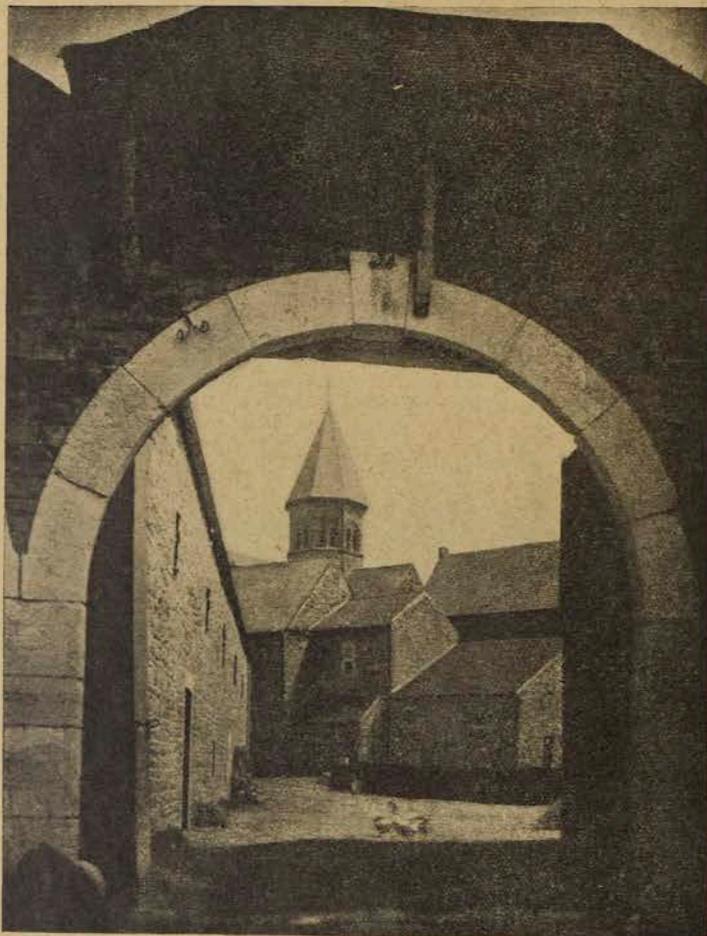
Fauteuils et baignoires : 150 francs ; parquets, balcons de face et 1^{er} rang de côté : 100 francs ;
balcons 2^e série : 75 francs

La location pour les conférences *Victor Hugo* s'ouvrira au début de décembre. Il ne sera demandé qu'un léger supplément aux abonnés à la série des quinze conférences désireux de conserver leurs places pour ces dix conférences.

La location des places se fait comme l'année dernière, par les soins de la Maison F. LAUWERYNS, 36, TREURENBERG, tous les jours (dimanches et fêtes exceptés), de 9 1/2 à 12 heures et de 2 1/2 à 5 heures. Par préférence, les abonnés de l'hiver dernier pourront retenir leur places jusqu'au mercredi 31 octobre.

Les conférences paraîtront dans LA REVUE CATHOLIQUE DES IDÉES ET DES FAITS

Secrétariat des conférences : à LA REVUE CATHOLIQUE DES IDÉES ET DES FAITS
11, BOULEVARD BISCHOFFSHEIM. TÉL. : 220.50



SAINT-SÉVERIN. — L'église.

abattue par la fureur teutonne ont certes montré un goût plus sûr que beaucoup de leurs devanciers.

Nous trouverons donc nos villes plus séduisantes dans l'ensemble de leur site que dans le détail de leurs trésors archéologiques : les cours d'eau dont elles couvrent les bords répandent dans leur atmosphère l'air, la lumière, la vie; et les collines qui les couronnent ménagent au promeneur des panoramas dans le cœur desquels la cité se révèle pleine d'attraits.

Cependant, l'indigence relative de nos constructions civiles se rachète par la richesse des monuments du culte. La folie destructrice qui sévit aux moments d'effervescence populaire et accompagne les conflagrations internationales a fait chez nous bien des victimes; l'antique cathédrale Saint-Lambert, palladium de la cité, n'a pas trouvé grâce devant elle; en général toutefois, elle fut assez pitoyable aux édifices sacrés pour que les pièces les plus précieuses de l'héritage artistique des ancêtres se rencontrent aujourd'hui dans l'architecture religieuse.

De la vingtaine d'abbayes qui, sous l'ancien régime, fleurissaient dans les villes et les campagnes liégeoises, deux seulement ont conservé leur âme primitive : au pays de Herve, le Val-Dieu, dont cependant l'ancien temple, aliéné à la Révolution, fut détruit il y a moins d'un siècle — et dans la ville même, l'abbaye de la Paix Notre-Dame, dont l'église, élégante construction du XVII^e siècle, eut pour principal architecte une moniale bénédictine.

Plusieurs des autres abbayes liégeoises furent détruites. D'autres

continuent de marquer d'un cachet d'austère élégance le château, la ferme, le pensionnat ou le couvent, l'usine ou la caserne qui s'y sont installés. D'autres encore, en disparaissant nous ont légué leurs églises : ce ne sont point les moins riches en impressions d'art et en souvenirs historiques.

L'édification des églises liégeoises les plus remarquables fut le travail de longues années, se compliquant d'ailleurs d'additions et de réparations plus ou moins heureuses. La structure même de ces édifices marque la date de leurs compléments ou de leurs remaniements successifs; aussi la terre liégeoise ne porte-t-elle guère de monuments d'un style parfaitement pur.

La cathédrale Saint-Paul, dont les lignes majestueuses donnent une impression si profonde de recueillement et de grandeur, offre toutes les variétés du gothique; primaire dans son gros œuvre, rayonnante dans les chapelles latérales et les fenêtres hautes, elle est aussi, par son porche Ouest notamment, un agréable spécimen de style flamboyant. Sainte-Croix est une intéressante combinaison de roman et de gothique. On peut en dire autant de Saint-Christophe, conçu dans une belle sobriété. Saint-Denis permet à l'archéologue un long voyage d'études, depuis les restaurations modernes qui ne sont point des plus judicieuses jusqu'aux murs massifs et réguliers dressés par Notger. Saint-Jean, pastiche d'Aix-la-Chapelle, voit accolés à sa tour romane un chœur et un dôme en briques du XVIII^e siècle. Saint-Servais, qui dans sa tour conserve des traces du X^e siècle, constitue ailleurs le plus déroutant enchevêtrement des diverses époques du gothique. Saint-Barthélemy, dont l'énorme narthex et les tours sobres forment un si intéressant ensemble roman, s'est transformée à l'intérieur en un chef-d'œuvre d'ornementations Louis XIV et Louis XV. Saint-Martin, à côté du temple lui-même où se retrouve la main géniale de l'architecte du Palais des Princes, élève une tour grandiose vraisemblablement plus ancienne de deux siècles. Et le troisième chef-d'œuvre d'Arnold van Mulcken, l'église Saint-Jacques, où le gothique flamboyant se développe avec une finesse d'ornementation inégalée, se trouve flanqué d'une tour octogonale, bijou d'architecture romane et d'un portique Renaissance, le plus heureux exemple de construction religieuse fourni par ce style dans la région.

C'est en dehors de Liège qu'il faut aller chercher un monument religieux plus homogène; telle, à Huy, la merveilleuse collégiale Notre-Dame, bâtie au XIV^e siècle sur une crypte romane récemment découverte, mais constituant elle-même un modèle de style gothique, plus remarquable encore par sa belle ordonnance générale et la grâce de son ornementation que par son curieux portail isolé dit « Bethléem » et sa belle rosace rayonnante à laquelle l'admiration populaire a fait une célébrité.

Ces temples ne sont point l'œuvre de génies créateurs capables de fonder un style propre ou une école indépendante; ils présentent toutefois assez de particularités — tours massives et simples, absence de déambulatoire, motifs de décoration caractéristiques — pour qu'on puisse leur reconnaître un cachet local. Mais l'originalité n'a pas étouffé chez nos ancêtres un sage respect des traditions, qui leur permit d'élever encore des chefs-d'œuvre d'art gothique à une époque où ce style tombait ailleurs en pleine décadence.

Ce culte pour la pensée et pour l'œuvre des devanciers n'est point propre au citoyen affiné; il s'est exprimé dans nos agglomérations rurales, parfois dans de minuscules hameaux, par la conservation de monuments religieux dont l'analyse peut fournir un cours d'architecture. N'est-ce pas un petit village du Condroz, Saint-Séverin, qui possède le plus parfait spécimen de roman primitif connu en Belgique? La Hesbaye montre aussi avec orgueil ses églises de Roloux et de Wezeren; l'Ardenne, sa chapelle de Xhignesse et son église de Dieupart; tandis que Bolland, au

Pays de Herve, et Limbourg, près de Verviers, sont fiers de leurs temples aux mérites divers.

Peut-être la valeur artistique de ces joyaux n'est-elle pleinement appréciée que d'une élite; la plupart de nos églises cependant, célèbres ou non dans le monde des esthètes, ont un attrait qui parle aux âmes; incorporées au sol de la patrie, elles constituent un élément essentiel des sites les plus aimés, un des traits caractéristiques du visage de la Wallonie.

Huy ne serait plus la villette gracieuse dont l'aspect général dépasse beaucoup l'éclat de ses trois « merveilles » (1) si, entre la courbe de son vieux pont et les arcètes régulières du château fort qui coiffe le rocher aux failles verdoyantes, la collégiale n'élevait le groupe harmonieux de ses tours, de ses contreforts en arcs-boutants et du pinacle de son transept où trône la Madone.

Liège perdrait sa physionomie traditionnelle si, de son fouillis de toits, n'émergeaient le clocher élancé de la cathédrale flanqué de ses quatre clochetons, le dôme de Saint-Jean, dont Napoléon railla la « bosse de dromadaire », la coupole de Saint-André, les tours jumelles de Saint-Barthélemy — et si les hauteurs de la ville ne dressaient dans le ciel la silhouette solennelle de Saint-Martin dans son décor de vieilles demeures et de feuillages variés et le profit lointain de la tour romane de Saint-Gilles...

Et nos sites rustiques de Hesbaye ou d'Ardenne, du Condroz ou de la région herbagère, seraient irrémédiablement défigurés s'ils n'étaient plus parsemés des édifices de la prière avec leur infinie variété de clochers : tours épaisses des églises romanes, pointes élancées des temples gothiques, clochetons audacieux ou originaux dont la fantaisie s'accommode des formes les plus diverses depuis le cône classique jusqu'à la pyramide tordue en tire-bouchon...

Il est de ces temples, que la ferveur populaire affectionne particulièrement et dont elle a fait le but habituel de ses pieux voyages.

Les pèlerinages liégeois sont nombreux, mais les plus fréquentés ont des traits de similitude : les lieux où ils s'établissent sont à la fois d'accès difficile et d'aspect agréable : ainsi la piété du peuple wallon semble avoir voulu à la fois manifester sa ferveur par l'effort physique volontaire et ménager une compensation immédiate à cet effort par la contemplation d'un panorama reposant.

À l'extrémité Nord de la province, le sanctuaire de Lorette bâti au XVIII^e siècle sur le modèle de la maison de Nazareth, domine Visé, la cité martyre, et la Meuse, particulièrement grandiose en sa vallée très large.

Au pays de Huy, la Vierge de la Sartre, depuis trois siècles, appelle ses pèlerins au sommet d'une roche schisteuse, contrefort des plateaux du Condroz, d'où l'œil aperçoit, par delà le fleuve et la ville, les plaines de l'opulente Hesbaye.

Là-bas, vers l'Est, tout près du point culminant de la Belgique, à quelques mètres de l'ancienne frontière et de la « Baraque » où le tailleur Michel Schmitz avait fait vœu d'habiter, un habitant de Stavelot, Henri Fïsbach, dédiait, il y a quelque cent ans, une chapelle à Notre-Dame de Bon Secours pour la remercier de l'heureux retour d'un proche parent, longtemps perdu dans la région. Aujourd'hui, la chapelle Fïsbach accueille les pèlerins de la Haute Ardenne que leur ferveur guide vers ce site privilégié.

Et au centre de la province — assez près de la grande ville pour que les fumées bleues des usines apportent au paysage l'évocation de l'activité industrielle; assez loin de l'agglomération cependant pour que l'atmosphère des bois charme le recueillement — Chèvremont porte comme un double diadème l'humble chapelle où s'abrite la statue de la Vierge et l'élégante église où les Pères Carmes se font les propagateurs de son culte. Mais son coteau abrupt n'est pas seulement marqué de l'aurole de la foi; il condense les souvenirs d'une lointaine histoire.

(1) Le peuple de Huy cite comme merveilles de la ville : *li pontia*, le pont; *li vandia*, la rosace de la Collégiale et *li bassinia*, la fontaine. D'autres ajoutent à l'énumération une quatrième merveille : *li chestia*, le château-fort.

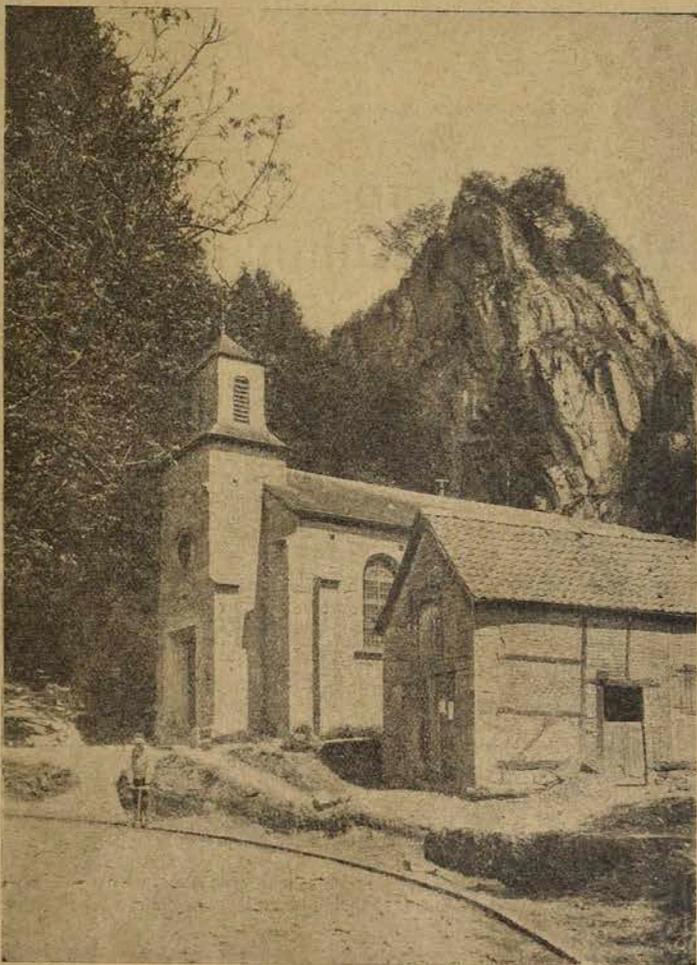
Son sol a rendu des vestiges de l'âge de la pierre attestant qu'il fut un des coins de terre liégeoise les plus anciennement habités.

Des traces y ont été relevées aussi de l'occupation romaine : elles permettent de croire que la colline, couverte dès avant l'ère chrétienne d'une puissante citadelle, jouait alors déjà un rôle important dans le système de défense de la Meuse auquel, vingt siècles plus tard, les hauteurs voisines d'Embourg et de Chaudfontaine devaient glorieusement participer.

Le château qui, au VII^e siècle, couronnait la montagne, fut le berceau de la dynastie carolingienne : Begge, la sainte épouse d'Ansegise, y donna le jour à Pepin de Herstal, bisaïeul de Charlemagne.

Trois siècles plus tard, Chèvremont n'était plus qu'un repaire de révoltés, de factieux, de brigands; pour rendre la sécurité à la région terrorisée par cette forteresse de malheur, Notger, le créateur de la principauté ecclésiastique de Liège, en fit le siège et parvint à la réduire.

Ainsi les deux plus grands noms de l'histoire liégeoise sont attachés à cette colline célèbre. Cependant pèlerins et promeneurs y trouvent aujourd'hui l'évocation d'une gloire plus récente; quand, au sortir de la délicate basilique, dont les blessures reçues au bombardement de 1914 sont à peine cicatrisées ils scrutent l'admirable panorama qui se déploie devant eux, ils remarquent sur un coteau voisin un groupe de tombes dont un monument signale le caractère particulièrement sacré : là reposent, tout près du lieu de leur sacrifice, les défenseurs du fort de Chaudfontaine.



Eglise de Sy.

qui, comme l'immortel fort de Loncin, périt après quelques jours d'une âpre résistance.

Le souvenir, dix fois séculaire, de sages fondateurs d'Etats rencontre ainsi, dans l'atmosphère de la pieuse montagne, l'âme de ceux qui, soldats du Roi chevalier, sauvèrent l'indépendance belge.

Lorette, la Sarte, Filsbach, Chèvremont : ces lieux d'élection de la piété populaire sont en même temps des promontoires d'où le regard embrasse à peu près tout le pays liégeois, tandis que l'esprit se plaît à interroger son passé.

Ces lieux d'élection d'une piété populaire, parfois naïve, sont des promontoires d'où le regard embrasse à peu près tout le pays liégeois. Et c'est pour cela sans doute qu'il y fait si bon savourer le contact de l'âme wallonne, cette âme dont nos monuments attestent la fidélité aux traditions et dont le souffle anime nos paysages; cette âme fière comme nos rochers, pétillante comme l'eau de nos rivières, sensible comme le feuillage des bois qui chante au gré des vents.

Pas plus que le sol de la province, cette âme ne se manifeste sous un aspect uniforme; mais ses traits divers, comme ceux de nos régions naturelles, harmonisent et complètent leurs richesses respectives. La ténacité des carriers de l'Ourthe et des mineurs de la banlieue liégeoise — ces « têtes de houille » plus dures que la pierre qu'elles domptent — s'allient à la bonhomie pratique de l'homme des champs et à la fantaisie joviale du citadin. Ensemble elles agrémentent et fortifient un même esprit de travail et de concorde, un même désir de voir prospérer, par l'union de tous, la petite patrie locale, fille dévouée de la Mère Patrie.

JOSEPH DEMARTEAU.

Le Pape, Villalobar et Kühlmann

L'Échec des pourparlers de Paix en 1917 (1).

Dix ans ont passé depuis la défaite de l'Allemagne. Cette défaite « inexplicable » est devenue là-bas un problème historique. En juin dernier, l'historien Meinecke, en séance plénière de l'Académie prussienne des Sciences, examinait, avec les procédés de la Kritik, une des faces du problème. Et sous la couverture pauvre des graves Sitzungsbeichte, qui abrège d'ordinaire de savantes restitutions de papyrus ou d'élégantes équations, nous découvrimus un long mémoire consacré à la politique du Staats-Sekretär von Kühlmann en 1917. La méditation de paix de la Curie romaine fut, pour l'Allemagne, la dernière chance de paix honorable. Kühlmann ne sut pas saisir l'occasion. La commission parlementaire d'enquête sur les causes de la catastrophe allemande, et l'historien Bredt le jugèrent coupable, lui et son chef le chancelier Michaelis. L'académicien Meinecke a évoqué l'affaire Kühlmann devant le savant aréopage de ses confrères. Nous avons en partie traduit, en partie résumé, son étonnante étude.

Quelle était la situation dans l'été de 1917? L'Amérique était entrée en guerre avec ses immenses ressources. L'espoir de voir la guerre sous-marine aboutir rapidement à un résultat décisif était déçu. Nos ressources et surtout celles de nos alliés autrichiens commençaient à s'épuiser. En Allemagne, la lutte était acharnée entre le parti de la paix victorieuse (Siegfrieden), qui voulait conserver la Belgique, et le parti de la paix de conciliation qui comptait réaliser cette paix par l'abandon et la « restitution » de la Belgique.

Le nonce Pacelli, le 26 juin 1917, demanda au chancelier von Bethmann-Hollweg quelles étaient nos intentions, relativement à la Belgique. Il répondit : Nous la rétablirons dans sa pleine indépendance, mais nous ne pouvons admettre que politiquement, militairement, financièrement, elle tombe sous la domination de l'Angleterre et de la France. Mais là-dessus, Bethmann fut renversé. Sa déclaration n'avait pas eu de valeur officielle. Il s'agissait maintenant de savoir ce qu'allait faire le nouveau

gouvernement du chancelier Michaelis, auprès duquel, depuis le 7 août, se tenait Kühlmann, comme secrétaire d'Etat et chef véritable de la politique.

Mais dès avant l'entrée en charge de Kühlmann, la nouvelle politique avait commencé. Le 19 juillet, le Reichstag, à une majorité des deux tiers ou presque, vota la fameuse résolution de paix qui disait : « Le Reichstag souhaite une paix de conciliation et la réconciliation durable des peuples. Avec une telle paix sont inconciliables des cessions de territoire imposées, des mesures de contrainte politique, économique et financière ». La grande majorité des députés qui votèrent la résolution a sans aucun doute compris ces phrases comme elles devaient être comprises : « Nous sommes prêts, pourvu que dans l'autre camp on agisse d'après les mêmes principes, à restituer la Belgique sans réserve ni condition ». Michaelis, d'après son propre témoignage, considérait la résolution comme une erreur, mais crut devoir s'incliner devant le vœu de la majorité. Toutefois, il avait cru comprendre, au cours des pourparlers des jours précédents que tous les parrains de la résolution ne l'interprétaient pas au même sens strict et littéral; c'est pourquoi, lorsque le 19 juillet il marqua au Reichstag qu'il approuvait la Résolution, il intercala dans le texte préparé de son discours, les paroles fatales : « La résolution, comme je la conçois ». Ces paroles étaient improvisées. Elles provoquèrent la méfiance des partis de la majorité, méfiance qui n'aurait fait que croître, si l'on avait connu à cette époque la lettre que Michaelis écrivit le 25 juillet au Kronprinz. Il y parle de « leur fameuse résolution » et il ajoute : « Par mon interprétation, je lui ai enlevé ce qu'elle avait de plus dangereux. On peut avec cette résolution, faire la paix qu'on voudra! » (1).

Le 7 août Kühlmann devint secrétaire d'Etat. A partir de ce moment on ne peut plus parler d'une politique de Michaelis, mais seulement d'une politique de Kühlmann. Michaelis restait responsable en droit public, mais c'était Kühlmann qui menait tout; jamais il en convint lui-même, il ne fut le moins du monde entravé par son chef. Kühlmann fut toujours partisan d'une paix de conciliation très modérée. En dépit de ses réserves du 19 juillet, Michaelis se rallia à ce point de vue. Seulement, ses espérances dépassaient celles de Kühlmann, parce qu'il croyait à la victoire finale des armées allemandes, tandis que Kühlmann, plus critique, avait hâte de conclure la paix. Pourtant, ces deux hommes ont travaillé en parfait accord, sans friction, ni conflit. C'est que le programme rédigé par Kühlmann pour son futur chef, avant même son entrée en charge, était suffisamment élastique pour satisfaire les espérances du chancelier.

Voici ce programme, rédigé par Kühlmann le 27 juillet, dès son arrivée de Constantinople :

Dans la situation actuelle du monde, il est indispensable que nos adversaires, surtout le plus important, l'Angleterre, comprennent avant le début de l'hiver l'utilité qu'aurait — pour eux comme pour nous — des pourparlers de paix. Je considère comme impossible « l'écrasement » de l'Angleterre ou de tous les alliés, y compris l'Amérique, par des moyens militaires ou maritimes. L'expérience nous apprend qu'un pareil écrasement ne se produit jamais, même en cas de grand succès militaire. L'Empire britannique n'a pu dieter la paix à une poignée de Boers; il a dû conclure avec eux un traité en forme.

Les véritables buts de guerre de l'Angleterre, à distinguer des prétextes artificiels destinés à influencer l'opinion publique sont :

Maintenir la France comme grande puissance indépendante et alliée utile.

Maintenir la Belgique comme Etat indépendant.

Empêcher l'Allemagne de s'établir sur la côte belge.

Le principe qui consiste à ne point tolérer dans les Pays-Bas (Hollande et Belgique) un Etat puissant, menaçant pour l'Angleterre, est l'un des plus anciens de toute la politique anglaise.

Le compromis trouvé au congrès de Vienne, modifié par la séparation de la Belgique, a duré jusqu'à cette guerre. Si l'on désire une prompte fin du conflit, je considère comme impossible de faire figurer parmi nos conditions de paix l'occupation par nous de la côte belge, ou des hypothèques qui gêneraient trop la liberté de mouvements de l'Etat belge. Il serait utile, pour des raisons tactiques, d'exiger beaucoup en Belgique. Mais il faudrait qu'on se rendit compte que ces exigences sont absolument irréalisables.

Tâchons d'obtenir ce qui est militairement nécessaire pour qu'un cas d'une guerre future, nous soyons un peu moins mal lotis que nous ne l'étions au début de la présente guerre. Tâchons d'obtenir, notamment la possession de Liège. Mais, étant donné l'opinion publique allemande, la possession de Liège ne peut être considérée comme une condition sine qua non.

Quant au Congo, la Belgique ne doit et ne peut guère le conserver. Le Congo rendrait de précieux services au cas d'un nouveau partage de l'Afrique.

(1) Nous devons à l'extrême obligeance de M. Grégoir, directeur du Flambeau, de pouvoir publier en même temps que notre confrère cette traduction de l'étude de l'historien allemand Meinecke.

(1) Für Staat und Volk, p. 365.

(2) Les causes de la Défaite allemande, quatrième série dans l'ouvrage de la Commission d'enquête parlementaire, 7, 2, 390.

Peut-être un accord sur l'Etat du Congo pourrait-il aboutir à une indemnité (Vielleicht liese sich in der Richtung einer Entschädigung zugleich ein Abkommen ueber den Kongostaat mit hereinnehmen...)

De la France, une seule question nous sépare : l'aventur de l'Alsace-Lorraine. On a beaucoup causé de plans d'après lesquels le territoire alsacien-lorrain doit être partagé entre divers Etats allemands. Bien qu'il s'agisse d'une affaire intérieure de l'Allemagne, je suis convaincu que la réalisation de ces plans pourrait, dans certains cas, empêcher la paix.

Avant la guerre, je me suis entretenu fréquemment, avec des Français politiquement influents, de l'affaire d'Alsace-Lorraine. A cette époque dominait parmi la jeune génération, l'opinion que la France se désintéresserait de cette question dès que les provinces séparées accepteraient parfaitement leur nouvelle destinée, dès que des cris de détresse et des clamours au secours n'arriveraient plus d'Alsace en France... Pour cette raison, et du point de vue d'un certain droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, dont il sera fortement question au cours des pourparlers de paix, un partage du pays d'après les méthodes du Congrès de Vienne est impossible. Peut-être de grandes espérances ont-elles été éveillées dont la déception serait douloureuse.

Le bassin minier de Briey serait d'une immense valeur pour notre industrie sidérurgique et nos armements. Mais, dans l'état présent, et des opérations, et de l'opinion publique, il est difficile de croire que nous obtiendrions de la France des cessions territoriales un peu importantes, surtout si on veut la paix avant l'automne. Peut-on même discuter la possibilité d'obtenir la cession de Briey par des concessions territoriales que nous ferions à la France? Je n'ose le décider.

Discuter en détail toutes les autres questions n'aurait guère de sens. Cette énumération n'a d'autre but que de marquer les points, sur lesquels la politique extérieure allemande doit avoir les mains libres, si une paix de compromis devait paraître possible au cours de l'automne ou de l'hiver. Voici les points essentiels, je les récapitule une fois de plus :

Point d'occupation de la côte belge.
Point d'hypothèques trop lourdes sur l'Etat belge.
Annexions militaires dans le *Hinterland* réduites au strict minimum.
Point de partage de l'Alsace-Lorraine (entre les Etats allemands), mais plutôt développement du pays, sur la base de sa constitution actuelle, dans le cadre de l'Empire allemand.

A l'Est, ne point s'en tenir trop rigide à un royaume de Pologne et surtout ne pas compromettre, à cet égard, l'autorité de l'Empereur. Mais s'y réserver la possibilité d'arriver un jour, à un accord séparé avec la Russie, sur la Pologne...

La phrase : *Point d'hypothèques trop lourdes sur l'Etat belge* doit évidemment être interprétée dans le sens que Kühlmann se réservait de ne plus demander d'hypothèques du tout.

Ce programme ne répond pas strictement à la « résolution de paix » du Reichstag. Il n'en fait aucune mention. Mais il était rédigé de telle sorte qu'il n'excluait pas la possibilité finale d'une paix conforme à la résolution, sans annexions ni indemnités. Toutefois, était-il possible d'arriver, sans faire d'emblée une déclaration de désintéressement, à la table de la conférence? L'Angleterre aurait-elle consenti à négocier sans avoir la certitude préalable du rétablissement de la Belgique? Je suppose que Kühlmann lui-même ne l'a pas cru. Mais Bethmann venait d'être renversé par les militaires. Derrière le Haut Commandement se tenait la plus grande partie des classes sociales possédantes. D'autre part, les partis démocratiques se groupèrent autour de la résolution de paix. Kühlmann, dont l'autorité était encore mal établie, louvoyait entre ces deux partis, pour atteindre son but, la « paix de compromis ». Cette hésitation était, peut-être, fatale. C'est ce que nous examinerons plus tard.

A peine arrivé au pouvoir, il s'adressa à une personnalité politique neutre, qu'il prisait très haut et qui jouissait d'un grand crédit à la Cour d'Angleterre, le marquis de Villalobar, ministre d'Espagne à Bruxelles. Il pria le marquis de sonder les dispositions des ennemis à l'égard de la paix. On ignore les instructions détaillées qu'il lui donna. Il ne dut pas être trop précis, car l'empereur ne s'était pas encore prononcé sur la question belge. En tout cas, les démarches de Villalobar avaient déjà commencé, lorsqu'une nouvelle « action de paix » se déclancha. Le 15 août arriva à Berlin la note papale datée du 1^{er} du même mois, note adressée aux chefs de tous les Etats belligérants. Elle faisait appel à leur volonté de paix et proposait des directives générales pour une paix durable et juste, notamment ce principe que les territoires actuellement occupés devaient être l'objet d'une mutuelle restitution. En conséquence, était-il dit, les Allemands devaient complètement évacuer la Belgique, et une garantie devait être fournie de sa pleine indépendance politique, militaire et économique, à l'égard de quelque puissance que ce fut.

Pour le gouvernement allemand, cette démarche pontificale

n'était pas imprévue. Elle avait été préparée dès avant l'entrée, en charge de Kühlmann, par des sondages du nonce Pacelli, sondages parmi lesquels il faut citer sa conversation avec Bethmann en date du 26 juin. Le gouvernement allemand avait encouragé cette intervention romaine. Le 29 juin, l'Empereur en personne avait dit au nonce Pacelli que la Curie ne devait point se laisser dépasser par la *Sozialdemokratie* dans ses efforts en vue de la paix. Mais Kühlmann, il faut l'avouer, n'était point très favorable, personnellement, à cette action papale. Il a déclaré devant la Commission d'enquête parlementaire que « le collège international des Cardinaux, avec ses cardinaux français de Curie, ne présentait aucune garantie vraiment satisfaisante de secret ». De plus, il pensait qu'une médiation officielle — et bientôt, les démarches de la Curie revêtiraient ce caractère — aurait peu de succès auprès d'un adversaire obstiné. Sa grande idée était — il me l'a fréquemment exposée — que le succès de la toute première prise de contact dépendait du crédit personnel du négociateur. Son homme de confiance était, et resta, malgré l'action papale, Villalobar.

Là-dessus, on publia la note pontificale. Cette publication encouragea le Reichstag à poursuivre la réalisation de son vœu du 19 juillet. Michaëlis se résolut à nommer un comité parlementaire « des Sept » pour discuter la réponse à faire à la note romaine. Ce comité tint deux séances (28 août, 10 septembre 1917). C'est le 10 septembre qu'il établit définitivement le texte de la réponse. La veille (9 septembre), Kühlmann avait fait venir Scheidemann, un des Sept, et lui avait exposé ultra-confidentiellement, qu'il considérait une déclaration publique et expresse sur la Belgique, dans la note-réponse, comme peu habile, et même comme nuisible; mais que, naturellement, il faudrait agir à l'égard de la Belgique, comme l'exigeait la résolution du Reichstag du 19 juillet. Scheidemann ne se laissa point convaincre. Je reviendrai sur les motifs de Kühlmann. Mais je continue mon exposé, dans l'ordre chronologique.

Le lendemain, en séance du comité des Sept, Kühlmann affirma une fois de plus que la Résolution du 19 juillet servirait de norme au gouvernement. Scheidemann et Ebert exigèrent une réponse précise quant à la Belgique. Kühlmann refusa cette réponse et déclara qu'il se retirerait, si on essayait de la lui arracher. Les autres se laissèrent chloroformer par une simple allusion à la *Résolution de Paix*. Et voici quel fut le texte définitif de la note-réponse :

« Les mesures spéciales que le gouvernement impérial, en contact étroit avec la représentation du peuple allemand, a prises pour étudier les questions posées, et pour y répondre, témoignent combien ce gouvernement a à cœur de chercher, conformément aux vœux de Sa Sainteté et de la résolution de paix du Reichstag allemand (19 juillet) les bases utiles d'une paix juste et durable. »

Sur ces entrefaites avait eu lieu un second sondage — confidentiel cette fois — de la diplomatie papale à Berlin. Ce sondage semble avoir été occasionné par un désir anglais... Pacelli, le 30 août, au nom du cardinal Gasparri, demanda, par lettre, à Michaëlis : a) une déclaration précise sur les intentions du gouvernement impérial concernant la Belgique; b) une déclaration, également précise, au sujet des garanties d'indépendance politique, économique et militaire réclamées par l'Allemagne. « Si cette déclaration était satisfaisante, Son Eminence estime qu'un pas très important serait fait vers un développement ultérieur des négociations. »

Cette lettre arrivée à Berlin le 5 septembre ne fut pas communiquée aux Sept dans leur séance du 10 septembre. Ils ne surent donc pas que la Curie, étant donné la situation nouvelle, exigeait une déclaration précise sur la Belgique...

En revanche, la communication de Pacelli, en date du 30 août, donna lieu à un conseil de la Couronne qui se réunit au château de Bellevue le matin du 11 septembre, conseil auquel assistèrent, outre Michaëlis et Kühlmann, plusieurs secrétaires d'Etat et ministres d'Etat, Hindenburg, Ludendorff, et comme délégués de la Marine, Holtzendorff et Capelle. C'est dans ce conseil de la couronne que devait être débattue la question belge. C'est ici qu'on allait établir quelles exigences de la Marine et du Haut Commandement (surtout la côte flamande et Liège) et quelles autres prétentions politiques, relatives à la Belgique, allaient être soumises à l'Entente, lors de négociations éventuelles. Le résultat de ce conseil de la couronne est très discuté. Et pourtant c'est de lui que dépend la solution de bien d'autres questions

historiques. Une étude critique des sources est donc, ici, indispensable.

M. Meinecke se livre à cette étude, et compare les témoignages de Helferich, de Ludendorff, de l'Empereur lui-même, de Michaëlis et de Kühlmann. Chose curieuse, Helferich et Ludendorff eurent l'impression que l'Empereur cédait sur tous les points, et se disposait à restituer la Belgique sans réserve ni condition, tandis que l'Empereur lui-même, Michaëlis et Kühlmann affirment à peu près le contraire, c'est-à-dire que Guillaume, « par un résidu d'intentions annexionnistes », subordonnait la restitution à des « garanties » : wirtschaftliche Kautelen und die Lösung der Flamenfrage, dit Michaëlis, lequel mentionne encore la « question de Liège », et le désir de la Marine d'avoir un « point d'appui dans la Méditerranée » (Valona et Corfou). Si Helferich et Ludendorff n'intéressaient même pas ces réserves, c'est qu'ils étaient médusés « par la conversion impériale » à la politique de paix. Mais ce n'était pas Pacelli qui avait amené cette conversion. C'était Czernin, de la bouche duquel, le 1^{er} septembre, Kühlmann avait appris les dangereuses tractations austro-françaises. Bref, pour des raisons que la commission du Reichstag n'avait pas eu à apprécier, l'Empereur s'était rallié, en dépit de certaines formules embarrassées, à la « restitution » de la Belgique.

L'Empereur avait parlé. Mais, pour utiliser la concession impériale, Kühlmann voulut se servir, non de la diplomatie papale, dont il se méfiait, nous l'avons vu, mais d'une autre voie, qu'il croyait plus sûre. Nous le répétons, c'est en Villalobar qu'il avait mis sa confiance. Il proposa donc au Conseil de la Couronne de lui donner pleins pouvoirs de s'assurer, par une voie discrète mais sûre, quelles seraient les exigences minima des puissances occidentales en ce qui concerne la Belgique, et si une déclaration de gouvernement à l'Allemagne, destinée à être, d'abord, tenue secrète, mais qui lierait l'Allemagne en ce qui concerne l'avenir de la Belgique, serait de nature à provoquer l'ouverture immédiate de négociations de paix.

Plus précises encore étaient les instructions données par Kühlmann à son homme de confiance, le marquis de Villalobar. Ce dernier était autorisé à promettre officiellement d'une manière, qui nous liât, le rétablissement de l'intégrité et de la souveraineté de la Belgique par le gouvernement allemand si l'autre partie déclarait que cette promesse officielle aurait pour conséquence l'ouverture de négociations sur une paix garantissant l'intégrité du territoire de l'empire allemand, l'intégrité du territoire des alliés, et l'exclusion de la guerre commerciale après la guerre. Ou encore, pour employer d'autres expressions de Kühlmann, l'Allemagne ne devait faire à l'ennemi une déclaration officielle et publique, que si elle avait la conviction que cette déclaration dût amener l'ouverture de négociations.

M. Meinecke constate que les « résidus annexionnistes », cause des réserves du Kaiser ont grandement nui à cette action de paix. Que le haut commandement n'eût rien appris, rien oublié, cela résulte d'une lettre de Hindenburg en date du 15 septembre, où il est dit : « Je ne puis croire, vraiment, que nous puissions évacuer Liège dans un délai à prévoir, fixé par un traité. » Kühlmann, parait-il, ignora cette lettre mais l'Empereur, au Conseil de la Couronne, avait subordonné la restitution de la Belgique à des conditions telles que « l'annexion économique à l'Allemagne » et « une solution de la question flamande ». Kühlmann, interpréta lui-même, après coup, dans un sens qui explique l'échec de M. de Villalobar, ses instructions à ce diplomate : Nous avions choisi, écrivit-il, à dessein la formule : Souveraineté et intégrité de la Belgique, afin de pouvoir, d'une part, nous rapprocher de notre but, la paix, et d'autre part, tenir compte, formellement et juridiquement, des réserves du Conseil de la Couronne...

La mission de Villalobar échoua presque immédiatement. Les radios furent interceptés par les Français, et déchiffrés par eux.

M. Meinecke, évidemment, n'est pas exactement informé des négociations de Villalobar avec l'Angleterre, et son historique, ici, devrait être complété. Mais il semble que la médiation officieuse du marquis fut considérée avec suspicion à Londres et à Paris.

Mais revenons à la démarche pontificale et à la réponse que Kühlmann et Michaëlis y firent. C'est, dans toute la politique de ces deux hommes, le point qui a donné lieu aux critiques les plus vives, devant la Commission, et de la part de M. Bredt.

Le projet de réponse à la note papale du 1^{er} août, projet qui avait été discuté le 10 septembre 1917, en séance du comité des Sept, fut soumis par Michaëlis à l'Empereur. Celui-ci l'accepta, après quelque hésitation... Ledit projet, avant de donner lieu à une expédition officielle, fut communiqué, confidentiellement, au nonce Pacelli à Munich, duquel on sollicitait l'avis. Le professeur Bredt (1), qui a eu connaissance des dossiers conservés aux Affaires étrangères, donne les détails suivants : « Par retour du courrier, on reçut une lettre du nonce, dans laquelle celui-ci exprimait la consternation que lui causait l'insuffisance de la réponse. Il répétait, une fois de plus, qu'une déclaration nette, sans équivoque, sur la Belgique, était indispensable et que la réponse, telle qu'on l'avait conçue, condamnait à l'échec tous ses efforts en vue de la paix... Puis vint une seconde lettre du nonce : « J'ai télégraphié le projet de réponse à Gasparri et j'ai reçu immédiatement pour réponse qu'une note aussi insignifiante détruirait toutes les espérances de paix. »

C'est le 18 septembre que cette seconde lettre du nonce Pacelli arriva de Munich aux Affaires étrangères. Le lendemain 19 septembre, on data et expédia la réponse, à la note pontificale du 1^{er} août sans aucune modification malgré les supplications et les avertissements de la diplomatie pontificale... Tout n'était pas terminé encore. Le Pape fit une tentative suprême pour nous convaincre. Le 21 septembre arriva à la Wilhelmstrasse une dépêche de Rome, disant que la Curie tiendrait provisoirement secrète la réponse allemande, dans l'espoir que le gouvernement se déciderait tout de même à faire cette déclaration franche et complète sur l'indépendance belge. D'ailleurs, le département n'avait pas encore répondu à la lettre confidentielle de Pacelli à Michaëlis, datée du 30 août qui avait réclamé une déclaration précise sur la Belgique. La réponse du chancelier, rédigée en grande partie par Kühlmann, partit le 24 septembre.

Cette réponse est très discutée. Elle refusait la déclaration sur la Belgique, mais ajoutait que la raison n'en était pas une « répugnance de principe » ou la « méconnaissance de l'importance de la question », ou « des intentions qui pussent être un obstacle insurmontable pour la cause de la paix », mais le fait que certaines conditions préalables, indispensables, pour qu'une telle déclaration fût faite, manquaient encore. Les critiques de Michaëlis et de Kühlmann appellent cette réponse un non catégorique, ein glatter nein. M. Meinecke, un oui relatif. Toujours est-il que Kühlmann, ici encore, doit avouer qu'il était lié par le Conseil de la Couronne du 11 septembre. En rédigeant la lettre du 24 septembre, Michaëlis et lui s'en tinrent exactement à la décision de cette assemblée, où l'Empereur avait fait un grand pas vers la paix, sans pouvoir se dégager des « résidus de la politique impérialiste ». M. Meinecke tente, contre Bredt, de justifier, à cet égard, M. Kühlmann, en alléguant la force des éléments militaires qu'il avait à combattre. Pour vaincre les « annexionnistes » qu'il détestait, parait-il, il espérait dans le succès de la mission Villalobar. Si l'Angleterre déclarait que la restitution de la Belgique, promise officiellement par l'Allemagne, conduirait aux négociations et à la paix, une « volonté élémentaire » de paix se fût déchaînée en Allemagne, balayant toutes les résistances. D'autre part, il estimait de son devoir de respecter loyalement les scrupules de son auguste Maître et de ménager, tout de même, le Haut Commandement. Es war, dit M. Meinecke, ein Ritt zwischen Tod und Teufel, une chevauchée entre la Mort et le Diable. Nous disions que Kühlmann, honnêtement, joua un double jeu. Il est certain qu'il s'est moqué du comité des Sept, lui cachant la démarche de Pacelli, lui laissant croire que la réponse officielle au Pape contenait la renonciation à la Belgique et satisfaisait la Curie. Pia fraus, dit Hans Delbrück.

Pourquoi, d'ailleurs, ce double jeu échoua-t-il, se demande M. Meinecke? Pourquoi M. de Villalobar fut-il si malheureux, pourquoi l'Angleterre ne lui répondit-elle pas? Parce que, affirme le savant allemand, la France, encouragée par l'entrée en guerre de l'Amérique, menait alors l'Angleterre plutôt qu'elle n'était menée par elle; et parce que sûre de reprendre l'Alsace-Lorraine, elle regardait

(1) Preussische Jahrbücher, novembre 1926, p. 191.

deût bien au-delà de la restitution belge. Vers la même époque, l'Angleterre aurait dû officiellement souscrire au but de guerre français : l'Alsace-Lorraine.

Pourtant Camille Huysmans aurait dit à Stockholm au Dr Gustav Mayer (29 août 1917) : « Quel pas énorme vers la paix, si le gouvernement allemand déclarait qu'il consent à la restauration de l'indépendance complète, politique et économique de la Belgique, et qu'il est prêt à relever le pays de ses ruines. Moi-même, j'ai fait dire cela au secrétaire d'Etat von Kühlmann. D'après mes informations, Asquith (l'ancien Premier ministre renversé par Lloyd George), cette déclaration une fois faite, se mettrait aussitôt à la tête d'un mouvement pour la paix ». Le 10 septembre, le même Camille Huysmans annonçait qu'une déclaration de renonciation à la Belgique amènerait au pouvoir un ministère Asquith-Balfour-Henderson.

Illusions socialistes, peut-on dire. Et puis, quelle honte pour l'Allemagne, si une telle « déclaration » eût été suivie, non de l'ouverture de négociations, mais d'un refus ironique ou brutal. Mais d'autre part, la politique de Kühlmann devait inspirer aux ennemis et aux neutres les pires soupçons.

Mais M. Meinecke conclut sagement : Comme la guerre a fini par la pire des catastrophes, il est fâcheux qu'on n'ait pas couru, en 1917, la chance offerte par le Pape.

MEINECKE.

Une rétrospective d'Henri Massis⁽¹⁾

Henri Massis ne manque pas d'une certaine audace. En un grand volume carré, aux *Cahiers d'Occident*, il réunit des articles et des essais qu'il écrivit et publia entre 1910 et 1914. Tant de choses se sont passées depuis, tant de renversements ont été opérés qu'il semble qu'un siècle au moins s'est écoulé depuis ces temps lointains.

A vrai dire, les articles d'Henri Massis n'étaient pas oubliés. Qui ne se souvient d'Agathon et de cette brillante offensive contre certaines maladies de l'intelligence française? Les articles que nous retrouvons ici ont été écrits pour appuyer la campagne d'Agathon, pour souligner ses victoires, marquer la réaction du public. Un certain pacifisme endormeur et aveugle, un germanisme devenu manie, une déformation de l'esprit scientifique, la politique absorbant la pensée, l'anticléricalisme, le « primarisme » tels sont les fléaux que Massis dénonçait avec force, avec cet emportement savoureux qui est la marque charmante de la jeunesse. Quand les âmes ardentes découvrent le mal, elles sont comme scandalisées et elles expriment leurs émois avec véhémence. En murissant, hélas! on s'habitue à voir le monde à l'envers et on réagit plus mollement.

Dans leur forme particulière, dans leur couleur, ces maladies étaient d'une époque et la campagne de Massis était une entreprise de circonstance. Rééditer aujourd'hui des articles publiés au jour le jour, sous la dictée des événements, n'est donc pas sans danger. Une rétrospective instruit, amuse, fait rêver, mais nous révèle souvent combien nous sommes devenus différents et combien l'artiste a changé de manière.

Or, l'intérêt d'*Avant-Postes* est justement en ceci que Massis prétend bien nous donner un livre d'actualité. Les tares qu'il dénonçait hier n'ont pas disparu, ou après avoir été comme résorbées par un organisme effervescent, elles resurgissent avec plus de virulence que par le passé. On dirait que la vie française, une certaine vie française, celle qui était commandée par l'esprit de l'*Encyclopédie* et par l'esprit de 1848, s'est brusquement arrêtée en 1914, s'est en quelque sorte enfoncée sous terre comme les rivières de nos causses, et la tourmente passée, reprend tranquillement son cours. La guerre et le bouleversement provoqué par la guerre ne seraient que des épisodes, violents, brusques, que l'on veut oublier.

Je ne sais. Rien n'est difficile comme la psychologie des sociétés. Nous voyons mal les ensembles et nous risquons souvent de prendre des exceptions pour des faits significatifs. Nous avons connu avant 1914 un pacifisme à couleur philosophique qui était surtout naïf. Il semblait à entendre ses pontifes que les canons allaient se taire devant les discours, que les frontières s'abaisseraient et s'effaceraient pour laisser passer les théories dansantes des fêtes de la paix. La fraternité des peuples, la collaboration des peuples pour élaborer une humanité meilleure étaient proclamées comme des réalités acquises. On sait comment la violence brusque a dissipé ce vain bruit de paroles. Qui est-ce qui a essayé d'arrêter avec des phrases le déchaînement de la guerre? Benda prétend même que les prêtres du pacifisme, les représentants de l'idée, les « clercs » ont trahi leur mission et sont passés dans le camp des bellicistes, chacun derrière ses frontières pour défendre son idéal national.

Ce pacifisme renaîtrait-il aujourd'hui? Assurément, la chimère pacifiste est aussi ancienne que la guerre et durera autant que la guerre. Mais il ne faudrait pas confondre avec ce pacifisme, une doctrine de la paix, qui est chrétienne dans son fond et qui se défend d'être une illusion. Le terme — un peu prétentieux peut-être — qu'on a adopté, marque bien avec quel soin on tâche à se défendre contre les sollicitations de la chimère : il s'agit d'*organiser* la paix, c'est-à-dire d'en faire un corps cohérent et viable. On veut donc en étudier et en connaître les conditions de tout ordre et travailler ainsi dans le réel. De temps en temps assurément, il faudra faire appel au sentiment : l'organisation de la paix n'est possible qu'avec le consentement et le concours d'une opinion publique détachée d'un nationalisme outrancier et antichrétien. Mais le moment est favorable pour faire éclore et pour cultiver ce sentiment qui conduit à la vraie paix : nous avons vu la guerre, nous savons ce qu'elle nous a coûté et quelle impression horrible elle a laissé dans tous les cœurs. Cela nous donne quand nous pensons à la paix et que nous en parlons, une certaine lucidité de vision et un certain ton. C'est ce qui manquait aux pacifistes de 1910. La paix dont ils parlaient n'est pas du tout la paix que nous envisageons parce qu'ils ne savaient pas ce que nous savons. Il ne faudrait pas diriger contre la noble entreprise de la paix dont les nations cherchent à bâtir l'épine dorsale les traits que Massis décochait très justement au pacifisme naïf de son temps. Il y a tout de même quelque chose de changé.

Il me semble aussi que la Sorbonne de 1928 n'a plus l'allure de la Sorbonne de 1910. D'abord, en 1910, il y avait une Sorbonne; y en a-t-il une aujourd'hui? Je vois des maîtres, quelques-uns brillants, quelques-uns ternes, tous passablement cultivés et avertis, bien supérieurs en tout cas à la caricature qu'en a dessinée René Benjamin; des savants spécialisés, des historiens, des philologues, des critiques, très dignes d'être comparés aux maîtres des universités étrangères, quelles qu'elles soient. Je vois donc des professeurs qui enseignent dans un bâtiment qui s'appelle la Sorbonne; mais j'ai beau les écouter, je cherche vainement l'esprit commun qui constituerait la Sorbonne. Cet esprit existait

(1) HENRI MASSIS : *Avant-Postes*. Les Cahiers d'Occident. Librairie de France.

en 1910 et s'étendait à toutes les disciplines. Péguy et Massis avaient bien le droit de le constater et ils faisaient œuvre bonne en le combattant. Mais aujourd'hui? Je veux bien que « la Sorbonne » renaisse; mais si elle enseigne ici ou là ses vieilles théories nuageuses et lourdes, vous n'avez qu'à passer dans la salle à côté et vous en entendrez la réfutation péremptoire. Celui-ci préconise les méthodes allemandes de recherche et de classification; cet autre est un fantaisiste qui ne croit qu'aux décisions du goût individuel. L'un est positiviste et matérialiste; l'autre est idéaliste et catholique. On dirait qu'un grand maître malin, ami des contrastes s'est amusé à donner à notre génération un spectacle de foire des doctrines. Il paraît que c'est ainsi que se forme l'esprit critique; les étudiants qui suivent plusieurs cours sont secoués et sollicités en sens divers. On peut s'en réjouir comme on peut le regretter; mais assurément la vieille Sorbonne n'existe plus.

Les articles d'Henri Massis ne sont pas refroidis pour autant. Ils conservent un grand intérêt historique. Peut-être que les maux qui se sont atténués se seraient développés avec insolence sans la courageuse résistance de Massis, de Péguy et de leurs amis. Ceux-là ont joué un beau rôle et un rôle touchant. Ils étaient partis d'une belle allure et ils allaient provoquer cette renaissance spirituelle de la France que nous nous flattons de connaître aujourd'hui; on touche, à certains signes, son avènement et on conjecture combien elle aurait été noble et savoureuse. Et cette jeunesse ardente, qui voyait ses rêves prendre des ailes et prendre figure a été emportée par la mort, en plein travail. Massis l'a dit justement en une page vivante: « nous sommes une génération sacrifiée ». Oui, mais pas inutilement sacrifiée. Ils sont tombés dans le fossé qu'ils ont comblé de leurs corps jusqu'à en faire une barrière qui a empêché l'ennemi d'avancer; puis quand l'œuvre du temps a nivelé le sol, les jeunes, les successeurs, ont pu passer d'un pas assuré sur le corps de leurs aînés et riches de leurs leçons et de leur esprit, ils ont achevé l'œuvre commencée. Ne serait-ce que pour rappeler cette page émouvante de notre histoire spirituelle, il fallait que les essais d'Henri Massis fussent remis sous nos yeux.

D'ailleurs les maux qu'il combattait, et dont quelques-uns

se sont atténués, ont changé de forme et si nous regardons bien nous en reconnaitrons la virulence dans les maladies dont nous souffrons. Nous sommes tombés dans une espèce de torpeur par suite de la démission de la personnalité. Une littérature est née, provoquée par ce malaise et pour le peindre ou pour le flatter, littérature de cauchemar établie dans une nuit factice où fleurissent en sécurité les sentiments équivoques. Ce qu'on y chercherait en vain, à travers ces pages morbides, c'est l'intelligence organisatrice des phénomènes et la conscience organisatrice des instincts et des passions. Le héros cher à nos romanciers et à nos dramaturges n'est pas l'agent de sa vie psychologique, il en est le témoin: il assiste au défilé de ses fantômes et il les photographie pour s'amuser. Il est encore moins le maître de sa vie morale; il assiste impassible au défilé de ses songes, de ses instincts et de ses vices et il les raconte sans les juger. On ne choisit plus, on ne juge plus; on se laisse emporter. Et on ne cherche même pas à savoir quelle force nous emporte. C'est le subconscient, c'est le grouillement mystérieux des larves qui ne sont pas venues à la lumière. Comme le mal est plus que français, qu'il sévit chez tous les peuples de l'Europe, le vieux monde pourra se trouver un jour démantelé et sans défense contre les miasmes qui vont monter du subconscient des individus et des peuples. C'est la bolchevisation des esprits qui nous menace.

Toutes les pages d'Henri Massis, à quelque date qu'elles aient été écrites, nous mettent en garde d'une manière ou de l'autre contre ce danger. C'est pour cela qu'elles sont toujours actuelles. Le temps passe et modifie bien des choses; la figure de l'ennemi change; le publiciste qui défend la société n'a pas à rejeter son arme pour en prendre une autre; il suffit qu'il fasse de nouveaux repères et qu'il rectifie son tir.

Œuvre de défense sociale, œuvre de défense chrétienne; œuvre efficace parce que Massis a un esprit lucide et une âme disciplinée; avant d'affronter les combats qui ne sont pas de vains jeux mais réclament un don de soi, il a su remporter sur lui-même les difficiles victoires. Son autorité grandit d'autant et nous attendons beaucoup de lui.

J. CALVET.

Les idées et les faits

Chronique des Idées

A propos de l'Exposition Jordaens au Musée de Bruxelles

On sait que nos Musées ont cessé d'être des nécropoles de l'art pour devenir de plus en plus des foyers de vie artistique. Le Musée d'art ancien doit cette heureuse transformation à celui qui fut un puissant animateur, au regretté Fierens-Gevaert. Il avait le don de la magnificence, il fut plutôt l'illustrateur que le conservateur du Musée confié à sa garde. Son verbe éloquent se déployait dans les conférences-promenades et son activité dans l'organisation de ces rétrospectives qui permettaient d'embrasser une école, une époque par des ensembles prestigieux. Son éminent successeur, M. Van Puyvelde, marchant sur les traces de son prédécesseur, ambitionne aussi d'animer le Musée et, spécialement, d'en faire une école d'art. Après avoir célébré l'an dernier le 350^e anniversaire de la naissance de Rubens, il a l'heureuse inspiration de commémorer cette année le 250^e anniversaire de la mort de Jordaens par une Exposition d'un caractère tout particulier.

M. Van Puyvelde n'est pas seulement un historien de l'art, il est technicien consommé de l'art pictural, il en a fourni la preuve par une étude étonnante de précision scientifique, parue dans la *Revue Générale* (août 1927), sur l'œuvre de Rubens. Aussi bien le but qu'il poursuit par cette présentation extraordinaire de Jordaens n'est pas de lui faire tresser des couronnes de fleurs de rhétorique, mais de provoquer à l'étude du grand peintre anversois, plus admiré, peut-être, que connu. Quels sont les secrets de sa facture? Quel est son style? Peut-on l'admirer en bloc et n'y a-t-il pas lieu d'opérer une sélection parmi les toiles signées de son nom? Ne faut-il pas distinguer les tableaux de sa main et les tableaux d'atelier brossés par ses élèves avec une retouche finale du maître?

Il a paru à M. Van Puyvelde que la réponse à ces questions sortirait comme d'elle-même de la juxtaposition d'œuvres variées et nombreuses. A notre collection, de loin la plus riche et, je pense, supérieure même à celle de Cassel, sont donc venues s'ajouter, dans les deux salles latérales du rez-de-chaussée, des pièces considérables appartenant à divers Musées ou à des collectionneurs bien connus, comme M. Van Gelder d'Uccle, M. Cels, etc.

C'est ce dessein d'éducation du public, de formation de son

goût, qui seul justifie cet assemblage manifestement hétéroclite où l'excellent voisine avec le médiocre et l'authentique avec l'apocryphe. On peut soutenir que Jordaens fournit à cet égard un thème suggestif d'étude.

Avant de nous y engager, je voudrais présenter le personnage. Il fut d'importance, mais médiocrement sympathique. Prodigieusement doué par la nature, il peignit sans idéal, parce que l'homme était sans noblesse. C'est un type d'humanité vulgaire, jouisseur, sensuel, rebelaisien, mettant son immense talent au service de sa fortune. Il sut si bien, à la tête de son vaste atelier, j'allais dire de son usine, exploiter sa palette qu'il parvint à s'enrichir énormément. Il se construisit un superbe hôtel dont les vestiges, deux façades internes, attestent la large vie du maître. Sa longue carrière s'est écoulée sans heurt pendant quatre-vingt-cinq ans. Il entre chez Adam Van Noort dont il épouse la fille et cette Catherine sera son Hélène Fourment, il la mettra partout. Il débute comme dessinateur de cartons pour tapisseries et c'est en cette qualité qu'il est admis comme franc-maître dans la Compagnie de Saint-Luc. Il était de vieille souche catholique et romaine, il apostasia, sur le tard, dit-on, mais il devait avoir donné plus tôt des gages à l'hérésie, pour faire sa cour à la Maison d'Orange, car il fut surtout adorateur du soleil levant. Sa vie ne brillera pas par l'unité, aussi il participera, avec la même sincérité, à la décoration de l'église des Dominicains avec Rubens et le jeune Van Dyck et à celle de la Maison du Bois, près La Haye pour laquelle il a composé son chef-d'œuvre : le *Triomphe du Staatshouder*. Son calvinisme intéressé ne déteignit pas sur sa manière qui n'eut rien du puritanisme austère. Au demeurant, il travailla de toutes mains et son dualisme de conscience ne l'empêchera pas d'illustrer dans « Le Satyre et le Paysan » la fable ésoïenne d'où La Fontaine a tiré cette moralité :

Ne plaise aux dieux que je couche
Avec vous sous même toit,
Arrière ceux dont la bouche
Souffle le chaud et le froid.

Mort de la suette, il fut inhumé au cimetière gueux, de Putte-sous-Ossendrecht. Sa tombe, longtemps négligée, même démolie, fut restaurée en 1845 par les soins de Guillaume II, roi des Pays-Bas, et il n'a pas été donné suite au projet de Cornelissen qui demandait, vers 1830, le transfert des cendres à Anvers. Mais, en 1877, à l'occasion du troisième centenaire de Rubens, l'administration communale anversoise fit enchâsser la pierre tumulaire primitive dont M. Cauwelaert-Vermeulen avait relevé les débris au début du dix-neuvième siècle, dans un édicule surmonté du fameux buste de Jef Lambeaux que Coopman n'hésite pas à proclamer le premier disciple de Jordaens, maître isolé, sans école.

Dans la remarquable allocution qu'il prononça au vernissage, M. Van Puyvelde nous engage à voir Jordaens, non tel que nous le rêvons, mais tel qu'il était. C'est le droit ou plutôt le devoir de ce qu'il appelle la probité scientifique. Quelle place assigner à Jordaens dans l'éblouissante constellation qui entoure Rubens ? Elle fut certes considérable et je n'en veux pour preuve que ce témoignage d'un contemporain, Balthazar Gerbier, peintre-diplomate, écrivant de Bruxelles à Londres, le 2 juin 1640 : « M. Pierre Rubens est mort il y a trois jours, de sorte que Jordaens devient ici le premier peintre. » Il avait alors quarante-sept ans, il avait donné son *Miracle de Saint Martin* et l'*Apothéose du prince d'Orange*, ses deux pièces capitales. Il devait laisser une production énorme, dispersée par le monde entier, plus de cinq cents tableaux, ce qui rappelle la fécondité rubénienne.

Il n'a pas cependant l'universalité du plus grand des Flamands, il n'a pas dans ses facultés cette puissance d'équilibre qui marque du sceau de l'unité les conceptions de Rubens, il n'a pas son génie créateur. « Il ne parvient pas, disait M. Van Puyvelde, à trouver une harmonie parfaite entre ses conceptions et son style, ni même, pour le style, entre les deux courants qui s'étaient fait jour chez nous au XVI^e siècle et qui se perpétuent dans son œuvre : la forme élégante, mesurée, plastique des Italiens, le particularisme et le naturalisme des continuateurs de Bruegel.

Ces deux courants alternent dans l'œuvre jordanesque, dominant tour à tour. Dans tels tableaux, le sens de la mesure produit l'harmonie de la forme, de la ligne, de la couleur. Dans tels autres, il est le peintre le plus débraillé que les Pays-Bas aient connus. Souvent même les deux courants se heurtent avec violence. »

Je crois cette appréciation surabondamment justifiée et désire l'illustrer tout d'abord.

De la première manière, j'hésiterais à donner en spécimen le *Tribut de saint Pierre*, d'un dessin ferme, d'une tonalité sobre, d'une émouvante simplicité et en même temps d'une haute distinction, parce que l'attribution en est incertaine et que la critique balance ici entre Van Dyck et Jordaens.

Mais certes, un jour, en 1680, à la fois soulevé au-dessus de l'étiage habituel par une inspiration plus noble et contenu par le respect du moins, à défaut de foi profonde, le bouillant coloriste, débridé d'ordinaire et tumultueux, refrena ses audaces pour enfanter un chef-d'œuvre. C'est la grandiose composition, placée au centre de la galerie supérieure, le *Miracle de saint Martin*, qui est aussi le miracle de Jordaens. Sur les degrés d'un escalier, devant le portique, le saint évêque de Tours, coiffé de sa mitre, revêtu d'une chape somptueuse, entouré des moines, ses disciples, exorcise un possédé qui se tord dans les affres de la possession, mal dompté par quatre hommes et une femme. L'exorciste est sublime de dignité. Il commande avec la gravité sereine du Pontife armé des pouvoirs d'En-haut. Le corps convulsé du démoniaque, d'une puissante musculature, sans adiposité, se renverse dans une terrifiante contorsion, et l'on sent que, subjugué par le saint, l'esprit impur, après un dernier spasme, va lâcher sa victime. Du haut du balcon de l'édifice représenté, le proconsul romain contemple le miracle, il pyramide en quelque sorte, tant il est juché haut et couronne heureusement la superbe ordonnance de la composition.

Tout le tableau est peint de ce ton embrasé, de cette couleur de braise qu'affectionnait ce pinceau enflammé, et si sa fougue éclate dans le groupe du possédé, je ne sais quelle force mystérieuse en bride la violence. Pour s'être maîtrisé cette fois, le maître atteint peut-être son apogée.

Le contraste le plus réussi, spécimen de l'autre manière, naturaliste, eût été fourni dans le même genre par l'*Adoration des Mages* de Dixmude, si cette toile d'une tapageuse originalité, n'avait pas été détruite par l'invasisseur allemand, en 1914, en même temps que le célèbre jubé de Saint-Nicolas. Nous l'avons vue, en 1910, à Bruxelles et ne l'oublierons jamais. Quel entassement ! Quel enchevêtrement de têtes d'hommes et d'animaux depuis le bas jusqu'au haut de la toile ! Les figures étaient laides, grotesques, même la Vierge. Les Rois mages faisaient figure de bouchers : faces enluminées, apoplectiques, mains charnues et calleuses. Il y en avait un, le thuriféraire, énorme, ventripotent, joufflu, solennel comme un syndic de corporations, imposant comme un doyen de brasseurs. Encore essoufflé de sa course, il encensait l'Enfant à tour de bras, de toute sa vigueur de colosse anversoise. Au-dessus de la Vierge et de saint Joseph se hissaient des tâcherons hilares. Les vrais héros de la scène étaient l'âne et le bœuf. Quelles bêtes superbes des polders scaldiques ! Au premier plan, le bœuf semblait pousser son museau à travers la toile et son encolure géante faisait dans l'angle du tableau une magnifique tache rousse. Cependant il y avait là des colorations à base de bleus, de gris, de bruns qui faisaient diversion, comme l'a noté M. Lambotte, aux rutillances habituelles de la palette jordanesque. Mais le sujet sacré, divin, est embourgeoisé, presque noyé dans une pléthore d'animalité.

Même grave défaut d'équilibre dans le *Martyre de sainte Apolline* (église des Augustins d'Anvers). La toile manque de concentration et d'unité : la sainte, le cavalier, le bourreau forment des groupes distincts sans qu'aucune corrélation de lignes ne les relie entre eux. Il y a de plus manque de perspective, si bien que le pied du cheval semble plonger dans la flamme du bûcher. Nulle valeur spirituelle : comment reconnaître une héroïne chrétienne dans cette jeune femme malade dont les traits ne reflètent aucune grâce divine ? Aussi, cette scène de martyre est d'une froideur glaciale. Le coloris en est délicat, ravissant même, je le reconnais, mais quelle absence d'âme ! C'est avec une autre ferveur, une autre élan de lyrisme que l'héroïque Rubens peignit les martyrs, notamment saint Liévin.

Comment s'expliquer ces divergences, ce dualisme du courant primitif naturaliste et du courant de la renaissance italienne dans l'œuvre hybride du grand peintre anversois ?

M. Van Puyvelde demande la réponse à cette question à la courbe d'évolution par laquelle a passé le talent de Jordaens. Il semble vraisemblable qu'il ait d'abord suivi de très près le style de cet Adam van Noort, devenu son beau-père, et dont on croit retrouver l'image dans ce charmant portrait de vieillard, bien calé dans son fauteuil, dont l'esprit de finesse perce à travers l'épaisseur du corps. On est parvenu, je crois, à identifier un de ses tableaux et il me paraît difficile de tabler là-dessus. Mais il est clair que les premières productions de Jordaens procèdent de la tradition des Primitifs.

D'autre part, s'il est établi que seul à peu près des peintres célèbres de son époque il ne fit pas le voyage d'Italie, il ne fut pas cependant pour autant imperméable à l'influence italienne. Marié jeune, à vingt-trois ans, il ne put partir pour ce séjour classique sur la terre de beauté. Il le regretta toujours, enchaîné dans sa ville natale. Mais il a pu à loisir admirer les artistes italiens chez Rubens qui possédait des Titiens, des Véronèses, des Tintoretts, qui pouvait mettre à sa disposition ses innombrables copies faites en Italie, en Espagne. Est-il interdit de penser que son goût passionné pour les petites mythologies s'est éveillée à la vue des vases, bas-reliefs, camées dont il s'inspirera dans ses Bacchus, ses faunes, satyres, nymphes et autres déités. C'est sans doute dans les collections de Rubens, qu'il a pris aussi le goût du Caravage. L'Exposition actuelle en donne des preuves nouvelles, un *saint Thomas* l'incrédule, une *Descente de croix*, par exemple, manifestement marqués de cette empreinte, mais une des plus belles pages de notre Musée *Pan et Syrinx* offre une imitation évidente des procédés du Caravage, depuis longtemps relevée par les critiques d'art. Le jeu d'ombres épaisses est visible ici, puis la carnation ivroirine de la nymphe, d'une pâleur chaude et ambrée fait diversion, selon une juste observation de M. Lambotte, une heureuse diversion aux habituelles rougeurs sanguines.

Le troisième stade de l'évolution jordanesque est le stade rubinien. Sans doute, au sortir de l'atelier de Van Noort, il n'est pas entré dans celui de Rubens, alors dans la plénitude de sa gloire. Mais, sans avoir été son élève, il n'a pu échapper aux irradiations de son génie. Il fut occasionnellement, il est vrai, son collaborateur, par exemple pour la Joyeuse Entrée du Cardinal-Infant Ferdinand. Rubens en traça le somptueux programme à l'exécution duquel collaborèrent plusieurs peintres. Jordaens, pour sa part, décora, avec Corneille De Vos, l'arc philippin de la place de Meir. Il y eut une collaboration posthume qui associa plus étroitement les deux maîtres : l'achèvement par Jordaens de trois tableaux commandés à Rubens pour le roi d'Espagne, Philippe IV. Ces toiles sont actuellement à Madrid. Il en est une *Persée et Andromède* qui, au jugement de M. P. Buschman, fait apparaître si bien confondues les deux manières qu'il serait malaisé de les distinguer.

L'exubérance des formes, la clarté des tons, la luminosité rubinienne sont entrées dans la facture de Jordaens et est-il téméraire de penser que telle grandiose ordonnance, comme celle du *Miracle de saint Martin* doit beaucoup à l'influence inconsciente peut-être, du maître incomparable de la composition.

Enfin, d'après M. Van Puyvelde, Jordaens, après avoir été successivement influencé par Adam van Noort, le Caravage, Rubens, et s'être plus ou moins assimilé leurs procédés, se crée un style propre. Il suit sa pente, sa propension incoercible vers le culte de la matière. La réalité magnifiée par l'opulence des formes, la splendeur de l'éclairage, la fulgurance du coloris; la joie de vivre, l'épanouissement de la vie, l'exubérance des forces vitales : voilà son idéal très terrestre mais où il dépense toutes les richesses de son art, où se déploie la fougue de son lyrisme, au service duquel il consacre toutes les prestigieuses ressources de sa palette, ses bleus éblouissants, ses bruns fauves, ses blancs qui étincellent, ses coulées ambrées dans les carnations, ses modelés dorés et fermes, rarement nacrés. C'est pour exalter la beauté des réalités corporelles, l'aspect enivrant des choses, qu'il fait chanter dans une symphonie éclatante les tons les plus rutilants en même temps que les plus harmonieux.

Voilà pourquoi et à quels titres il est entré dans la triade picturale du grand siècle flamand : l'héroïque Rubens, l'aristocratique Van Dyck, le bourgeois Jordaens et des trois le plus flamand ? Tout le monde le dit, mais je ne le répète pas sans réserve. Il y a

une autre Flandre que celle de Jordaens et de Verhaeren ! Il y a la Flandre des ripailles, la grasse Flandre qui revit dans les bambochades du premier et le poème étrangement surfait du second. Mais il y a une Flandre spirituelle, mystique, une Flandre de vaillance et d'héroïsme que ni l'un ni l'autre, appesantis par la matière, n'ont su découvrir. Jordaens, le Rabelais de la peinture, n'est pas le peintre de l'âme flamande.

Rubens éblouit par sa splendeur, Van Dyck séduit par sa grâce, Jordaens réjouit par le ragout de ses images, par sa verve robuste.

Le plus fougueux virtuose de la couleur, peut-être. Rubens lui-même et Véronèse semblent parfois pâlir auprès de lui. Il y a, à la bibliothèque de Munich, une version de : « *Le Saigré et le Paysan* », satire de bronze et paysan en casaque rouge conversant dans un rayon de soleil, où l'audace de la couleur n'a jamais été poussée plus loin. Quel soleil avait-il dans les yeux cet Anversois pour tout faire ainsi flamboyer ?

Il a la peinture la plus sonore, si j'ose dire, que l'on ait... entendue. Dans *Le Roi boit*, multiplié à l'excès, son sujet préféré, il fait crier sa toile. La fête bat son plein. Le Roi, le fou, hommes, femmes sont entremêlés autour de la table, on boit, on mange, on entonne, on engouffre. Mais voici que le Roi porte la coupe à ses lèvres, alors la joie est à son comble, c'est un délire et, dans ce tapage, l'on entend pousser des cris d'acclamation. Et avec cela, l'audace des tons ardents poussée jusqu'à la témérité.

Oui, vraiment, devant ces scènes de grasse liesse, devant ces désohilantes galimafrées, on croit entendre le rire crépiter à pleine gorge, les refrains retentir à tue tête. et, malgré soi, on se sent secoué par cette turbulente gaieté. Devant ces toiles, la mélancolie s'enfuit à tire d'ailes et bien inspiré serait l'Esculape qui enverrait ses neurasthéniques faire, à l'Exposition, une cure de saine jovialité.

C'est le triomphe de Jordaens que ce réalisme savoureux, truculent, qui s'illumine sous son pinceau de tout l'éclat de la vie. Il déploie de même dans ses mythologies une virtuosité colossale, tel le *Prométhée enchaîné*, dévoré par un gigantesque vautour, du Musée de Cologne, exposé ici en 1910, ou le *Triomphe de Bacchus* du Musée de Cassel, d'une radieuse tonalité et de la plus réjouissante composition.

L'Exposition actuelle déroule sur ses trumeaux une longue suite de ces mythologiades où s'étaient chairs rubicondes, formes rebondies, plantureuses beautés, où s'est jouée la verve étourdissante de cet incomparable virtuose.

C'est un problème délicat que d'opérer parmi tous ces tableaux de collectionneurs et de musées étrangers la discrimination qui s'impose entre œuvres personnelles et simples copies d'atelier, même entre authentiques et apocryphes. Les spécialistes auront sous la main un ensemble documentaire qui leur fournira des points de comparaison très intéressants. Je ne m'y aventure pas.

Il m'a paru utile de signaler ici à l'attention de nos nombreux lecteurs cette précieuse occasion de s'instruire à fond sur un de nos plus grands artistes, dont l'œuvre fait partie de notre patrimoine national. Il serait indigne d'esprits cultivés de vivre sur un fonds de rhétorique admirative, de se borner à faire de la littérature, alors que, sous l'inspiration d'un maître averti tel que M. Van Puyvelde, l'auteur de l'excellent catalogue de cette Exposition, il est facile de se rendre un compte exact de la valeur de Jordaens.

Puisse la culture de notre art national rehausser chez nous le patriotisme, puisque les chefs-d'œuvre des maîtres sont la parure de la Patrie !

J. SCHYRGENS.

La revue catholique des idées et des faits

la plus répandue,

la moins chère,

la mieux informée

Il n'y a pas que la politique

De M. Robert de Trar, l'un des directeurs de la Revue de Genève, sous ce titre, dans le numéro d'octobre de la dite revue.

Certains journalistes exigeants et pressés déclarent que la IX^e Assemblée de la Société des Nations, celle qui vient de se terminer, s'est montrée monotone, peu intéressante et presque stérile. Pour eux, il faudrait que chacune de ces grandes réunions fût un spectacle amusant et varié, et peut-être même un drame, où le public, applaudissant des « vedettes mondiales », suivrait avec curiosité le rebondissement d'épisodes surprenants jusqu'à une conclusion sensationnelle. Aussi se déclarent-ils déçus lorsque l'Assemblée et les Commissions, procédant à leurs travaux réguliers, proposent, discutent et adoptent, c'est-à-dire poursuivent cette grandissante besogne d'administration du monde qui est leur tâche véritable.

Si le mois de septembre 1928 n'a apporté aux curieux, outre le travail fécond et raisonnable dont je parle, que deux discours de parade et trois ou quatre entretiens dans des hôtels, il a cependant été l'occasion de manifestations non politiques mais qui n'en sont pas moins, à mes yeux, extrêmement significatives. Les gouvernements finissent en effet par être obsédés de litiges particuliers. Aveuglés par leurs amours-propres excessifs et leurs intérêts bornés, ils ne voient pas qu'en dehors de tant de contestations rancunières, d'immenses questions se posent sur d'autres plans. Déjà la politique a vu l'économique prendre en bien des cas le pas sur elle et la dépasser de sa prépondérance. Il serait temps qu'elle comprit que le spirituel, lui aussi, compte pour quelque chose.

Je reconnais que cette position du problème est étrangère à la plupart des hommes d'Etat. Leur formation juridique et parlementaire, leur souci perpétuel de doser des opinions et des influences, l'obligation où ils sont de vivre dans le provisoire et dans le quotidien, le désir enfin qu'ils éprouvent, après des discussions fatigantes, de se distraire en faisant la cour aux femmes ou en répétant des mots d'esprit, les détournent de certaines préoccupations qu'il faut appeler mystiques.

Or ce que la plupart des Européens officiels négligent, les délégués d'autres races s'y attachent. Certains représentants de contrées lointaines, qui ne prennent guère la parole dans les débats des commissions, ont montré cette année une activité très grande en d'autres milieux. Je fais allusion aux Orientaux et au rôle qu'ils ont joué dans les séances et congrès qui ont été consacrés le long de ces trois semaines à la discussion de questions religieuses. Ces manifestations se sont tellement multipliées, elles apparaissent si cohérentes dans leurs desseins, et il était si frappant de voir des Hindous, des Persans, des Chinois y collaborer en masse, que je me suis demandé si nous n'assistions pas là à un effort d'ensemble et qui pourrait susciter, à une échéance peut-être rapprochée, des conséquences capitales.

Réunissons quelques faits. Je note d'abord qu'il s'est tenu une très importante conférence préparatoire d'organisation du Congrès universel des forces religieuses pour la paix. Que les « forces religieuses » s'organisent pour aider au désarmement en rappelant au genre humain son identité et sa subordination à un principe éternel, voilà qui paraît légitime, nécessaire même. Le remarquable, c'est que des bouddhistes ou des shintoïstes inspirent cette tentative et semblent devoir en être les bénéficiaires. Je sais bien que l'initiative du Congrès vient des Etats-Unis. Mais que les chrétiens fassent petite figure, soit par le nombre soit par le prestige, dans ces réunions ! Fallait-il qu'ils fussent peu certains de leur primauté pour s'empressement en chaque occasion de déclarer que toutes les religions se valent et pour pousser en avant les représentants des tendances les plus étrangères, les plus hostiles peut-être à leur propre foi ! Leur déférence à l'égard des idéaux d'Orient a été si grande qu'il est question désormais de tenir le Congrès de 1930 non plus en Europe, mais en Asie. Est-ce à un transfert d'hégémonie spirituelle que nous allons assister ? Il est beau de pratiquer la tolérance, mais faut-il la pousser jusqu'à admettre toutes les équivalences ? Sans compter qu'on peut se demander jusqu'à quel point elle sera réciproque. Et je voudrais être sûr que derrière certains masques impassibles et cuivrés il n'y avait pas quelque ironie méprisante à l'égard de ces blancs si aisément démissionnaires.

J'ai assisté à une grande séance présidée par M. Nansen, où, sur l'estrade, il semblait littéralement prisonnier de personnages

à turbans ou en robes, auxquels se mêlaient plusieurs ravissants créatures drapées de longs voiles. Quelques orateurs occidentaux se firent entendre : ils étaient médiocres et chimériques, tel ce brave général Younghusband qui proposa, pour pacifier les esprits et les élever vers l'Inconnaissable, de représenter un peu partout des drames sacrés. Autour de moi, des visages dociles, prêts à l'extase, accueillaient toutes ces paroles vaines avec un recueillement que scandalisaient mes sourires. Mais je cessai de m'amuser lorsqu'ensuite des orateurs non chrétiens évoquèrent à leur tour des chimères : celles-ci, vagues et douces, et conformes à leurs aspirations ethniques, tendaient à noyer dans l'incertain les aspirations les plus précises de notre propre génie. En s'exprimant, ils nous neutralisaient, sous le couvert d'une fausse unanimité. Rien n'était plus formulé de façon exacte. Aucune définition du surnaturel ; les terminologies précises s'évanouissaient dans une tendre et agréable effusion qui ne pouvait que dissoudre toute doctrine. Encore une fois, cet état d'esprit peut convenir à la rêverie bouddhique ; il est radicalement contraire au christianisme européen.

Une autre fois, à un grand dîner de la Fédération universelle des étudiants chrétiens, j'entendis une conférence fort brillante d'un Européen qui se déclara dégagé de tout dogme. Puis un Hindou apporta, lui, des revendications très nettes, des plaintes qui, si on le laissait faire, deviendraient peut-être des menaces. Et enfin, après un jeune étudiant français, bien disposé mais peu décisif, un étudiant américain résuma sa ferveur, d'ailleurs évidente, à peu près ainsi : « Nous cherchons une forme nouvelle de prière. Et c'est pourquoi nous enquêtons auprès de tous les peuples qui prient de façons différentes. Et peut-être qu'un jour, nous autres, tirerons-nous des *sky-scrapers*, du cinéma et du jazz une prière nouvelle ? » L'assistance, qui comptait environ deux cents personnes et où les autorités ecclésiastiques de Genève brillaient par leur absence, apparaissait toute baignée d'émotion heureuse. J'aurais cru toutefois que des croyants n'en étaient plus à chercher une vérité à travers des formes multiples, puisqu'ils prétendent vivre de l'avoir trouvée. Et certes la vérité, même fortement saisie, risque de se dérober toujours. Mais se dire qu'elle est partout, c'est exactement douter. Que des croyants se fussent réunis pour applaudir le doute me surprenait. D'autant plus, encore une fois, que les hommes de couleur, invités en Occident, choyés et célébrés, ne doutent pas, eux. Leur ferveur n'est pas prête aux transactions.

C'est sous le patronage de la même Fédération que le Révérend Andrews, quelques jours après, célébra ses deux grands amis Tagore et Ghandi. De nouveau furent exaltées les valeurs orientales. De nouveau on présenta comme choses précieuses et inédites les vertus de dépouillement, de sacrifice et de charité qui se trouvent, mais sous une forme plus éclatante, justement dans le christianisme. Et cela m'étonne encore : que l'on cherche ailleurs avec tant de zèle ce qui est tout près de nous, mais qu'on oublie ou qu'on dédaigne. Il semble vraiment que l'Occident ignore ses propres trésors, et son enthousiasme paraît bien naïf lorsqu'il se réjouit d'en découvrir l'analogie lointaine sous une forme exotique. Notre époque n'admet-elle la religion que voilée par la distance, et en quelque sorte dépaycée ? Religion qui se conforme à un désir de poésie et non à un besoin de salut. Car telle est bien la question. Une seule chose est nécessaire : la foi, non le dilettantisme.

Un peu plus tard, on pouvait lire dans les journaux le communiqué suivant :

Le septante-troisième anniversaire du sage et saint philanthrope de l'Inde méridionale, Sri Naryana Guru, sera célébré à la salle Quo Vadis, rue de l'Athénée, 3, aujourd'hui. Toute la journée, de 8 heures du matin à 18 h. 30, le temps sera employé à des causeries improvisées sur des sujets religieux et à de la musique religieuse. A 17 heures, M. Natarajan prononcera une allocution sur la vie, l'œuvre et le message de Guru.

On a coutume aux Indes, en de telles occasions, d'apporter si l'on veut, une petite offrande de fruits, de fleurs.

Se représente-t-on l'extraordinaire bonne volonté et la candeur des personnes qui ont cru devoir obéir à cette sollicitation, et apporter des fleurs et des fruits en l'honneur d'un saint dont elles ignorent jusqu'au nom, tandis qu'elles négligent leurs propres autels ?

La Chine n'est pas restée en arrière et M. Tcheng est venu à son tour proclamer un message d'Extrême-Orient. Un autre soir, la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté organisa un meeting où s'exprimèrent M. Hsia Chi Feng et M^{lle} Wou Monpeng. Si nous fûmes coupables d'introduire l'opium parmi les Chinois, ils nous le rendent bien, quoique sous d'autres formes.

Ces influences diverses amènent le public à un état de réceptivité molle que résume assez bien l'article suivant que je découpe dans le *Journal de Genève* :

La récente conférence préparatoire du Congrès universel des forces religieuses pour la paix a réuni dans notre ville un certain nombre de personnalités dirigeantes des principales religions du monde. Vouant faire entendre leurs voix au grand public que ces questions intéressent mais qui n'avait pas été admis à assister aux séances de l'Athénée, lady Blomfield a eu l'idée de leur consacrer la séance hebdomadaire du mouvement interreligieux qu'elle dirige.

Lundi, un public international de choix était assemblé dans ce but dans les salons de l'hôtel Beau-Séjour. On entendit d'abord une prière sanscrite pour la paix récitée par M. Das Gupta, des Indes, puis une prière en chinois, psalmodiées toutes deux. Après cette introduction, le Dr Cheng Huan Chang, de Pékin, répéta le discours, tenu à l'Athénée, dans lequel il a résumé des principes de la doctrine de Confucius, qui sont l'amour, la justice et la paix universelle. M. Chatterij développa longuement ceux du bouddhisme, et le Dr Nishumira fit connaître une nouvelle religion japonaise, l'oomoto. M^{me} Aberson exposa les principes religieux et sociaux du judaïsme, principalement des prophètes qui ont créé le messianisme. M^{me} L. Lind et Habegy, auteur d'ouvrages pacifistes, dans un discours éloquent exposa dans ses grandes lignes l'essence du christianisme. Enfin M. Montfort Mills fit une conférence sur le mouvement bahai.

Il nous est impossible de donner l'analyse que ces différentes allocutions mériteraient. D'autre part, leur caractère nettement religieux ne convient pas tout à fait à un journal politique. De fort beaux préceptes ont été énoncés. Toutes ces religions, dont les adeptes ont fait l'apologie, ont un caractère universaliste, prêchent l'unité de Dieu et de la race humaine, et appellent de leurs vœux la fraternité entre les hommes de toutes races et la paix universelle.

En entendant ces voix autorisées, nous ne pouvions nous empêcher de nous demander pourquoi la paix ne règne pas encore sur la terre sans conteste. Comme l'a fait remarquer un des orateurs, une atmosphère de bienveillance et d'optimisme était répandue dans la salle. Puisse-t-elle devenir générale dans le monde.

Dans l'assemblée nous avons remarqué la figure sympathique de Cheng-Tcheng, le jeune savant chinois qui vient de publier un livre qui fera sensation : *Ma Mère*. De riches costumes orientaux donnaient une note gaie à la réunion qui se sépara, enchantée des heures charmantes passées à s'entretenir de pensées élevées et nobles.

Pourquoi donc, en pleine Europe, le christianisme a-t-il occupé ce soir-là une position subalterne? J'avoue qu'en lisant ce bref article j'éprouvai quelque honte. Ce n'est pas dans cette revue, certes, qu'on s'élèvera contre ce qui rapproche les hommes puisque je l'ai précisément fondée pour y grouper des explications réciproques. Mais pas de rapprochement dans la lâcheté. De tels abandons inspirent le dégoût. Il faut chercher à comprendre autrui, mais non en se trahissant soi-même. La curiosité, la tolérance, l'amour sont de grandes vertus, jusqu'au moment où elles risquent de compromettre des valeurs dont nous sommes les défenseurs naturels et les héritiers responsables.

Je me pose deux questions. D'abord, est-ce que les Européens ont cessé d'être des hommes; c'est-à-dire ne veulent-ils plus désormais que recevoir, qu'accepter leur vérité des autres et, — si j'ose dire, mais je préfère employer des termes énergiques — ne tiennent-ils plus qu'à s'étendre pour se faire posséder? Ou bien vont-ils se rappeler que, durant des siècles, ils ont façonné le monde spirituel en formes précises, et se décideront-ils à reprendre leur rôle intellectuel et moral de conducteurs?

Et, d'autre part, les Européens, devant l'orgueil grandissant des religions jaunes ou noires, vont-ils s'apercevoir que leur hégémonie risque de céder sur le plan spirituel aussi bien que sur le plan économique, et alors, en face de cette perspective effrayante, s'arracheront-ils au maquis de la politique intérieure européenne? Nous vivons une époque plus vaste et plus dramatique que ne l'imaginent les politiciens. La question rhénane, par exemple, n'est qu'une question de mur mitoyen. Le sort de l'Europe ne doit pas s'y accrocher pour toujours. Peut-être M. Stresemann le comprend-il, lui qui veut rebâtir non seulement l'Allemagne, et non seulement la collectivité franco-allemande, mais, — selon un terme qu'il répète, paraît-il, fréquemment, — l'Occident tout entier.

Je n'ai pas voulu en ces quelques lignes reprendre le problème de l'Orient et de l'Occident qui, à mon sens, a été mal posé. Je me borne à noter que, pour qui sait voir, la IX^e Assemblée de la Société des Nations a été l'occasion d'autres événements que ceux dont on a surtout parlé et que, sous prétexte de concorde, d'effusion, et de compréhension universelle, le christianisme, religion de sacrifice, risque un jour de se sacrifier lui-même.

ROUMANIE

La situation de l'église catholique

Jusqu'à la constitution de la Grande Roumanie, en 1910, l'Eglise orthodoxe était toute-puissante dans l'ancien royaume et bien que le gouvernement ne se gênât pas pour la brimer et la faire servir à ses desseins, l'annexion de diverses provinces de la Hongrie a fait entrer dans les cadres de la nation plus d'un million de catholiques de race roumaine et de rite oriental. Les orthodoxes en ont pris ombrage, comme si les privilèges de leur Eglise étaient menacés. Une offensive générale fut bientôt décidée contre les uniates, et le but visé n'était pas autre que leur passage à l'orthodoxie. Le prétexte invoqué est l'unification de la nation, comme si les catholiques n'avaient toujours été à la tête des mouvements patriotiques. Le gouvernement libéral a su profiter de cet état d'esprit pour renforcer sa position et l'on n'est pas peu étonné de voir l'Eglise orthodoxe soutenir un parti qui n'a cessé de porter atteinte à ses prérogatives. La nomination du patriarche comme régent fut une habile manœuvre, mais elle mécontenta bien des gens. L'attitude du gouvernement a eu pour résultat de rejeter dans l'opposition les catholiques de Transylvanie qui ne veulent pas être traités plus mal par leurs compatriotes qu'ils ne l'étaient par les Hongrois.

La lutte a revêtu bien des formes. Outre les missions organisées dans maintes localités et la pression des autorités administratives pour ramener les uniates à l'orthodoxie, on a eu recours à des moyens particulièrement odieux. Des églises orthodoxes ont été construites dans des villages où les catholiques étaient l'immense majorité, et ils ont dû contribuer aux dépenses. Ailleurs, on leur a enlevé des églises, parfois au milieu de violences, sous prétexte qu'une partie d'entre eux s'étaient faits orthodoxes. L'Etat s'est emparé des écoles primaires bâties par les catholiques et prétend les diriger comme les siennes; il en a réduit les maîtres au rang de fonctionnaires. Il essaye d'en faire autant pour les établissements d'enseignement secondaire. C'est ainsi qu'il a voulu mettre la main sur le lycée uniate de Blaj contre une concession dérisoire, et, comme le métropolitain protestait énergiquement, il a menacé de lui couper les vivres. A quoi le prélat a répondu que, pour sauver l'âme de son peuple, il irait volontiers tendre la main.

Alors que la pays est en proie à une crise à la fois politique et économique très grave, et qu'il a besoin du concours de toutes les bonnes volontés pour en triompher, le ministre des Cultes, M. Alexandre Lapedatu, n'a pas craint de soumettre aux deux Chambres un projet de loi sur les cultes qui est une menace directe pour les catholiques de rite oriental. La bataille s'est livrée autour de l'article 45, ainsi conçu : « En cas de passage collectif d'un culte à un autre, parmi ceux énumérés à l'article 19, passage de nature à modifier d'une façon essentielle la structure d'une communauté ecclésiastique, l'Etat accordera, sur la demande de la partie restée sans église et sans presbytère, une subvention nécessaire pour en construire d'autres. Si les intéressés ne veulent pas solliciter cette aide, mais réclament le partage des biens ecclésiastiques, de quelque nature que ce soit, appartenant à leur communauté, ils s'adresseront à la justice, à savoir aux tribunaux compétents, en première instance. » Cet article, qui contredit l'article 9 reconnaissant aux communautés, paroisses, etc., la personnalité morale, est encore contraire au droit canonique, aussi bien orthodoxe que catholique, puisqu'il nie la propriété de l'Eglise sur les biens paroissiaux; il est contraire aussi à l'article 9 du Concordat signé à Rome le 10 mai 1927 et non encore promulgué.

Ce projet, qui visait directement, selon l'avis de M. Lapedatu, à « faciliter le retour à l'Eglise-mère des frères séparés », c'est-à-dire des catholiques, causa une émotion profonde en Transylvanie. L'épiscopat prescrivit des prières publiques et fit entendre de vives protestations, particulièrement au Sénat, dont il est membre de droit. Le gouvernement feignit de voir dans ces manifestations un parti pris d'agitation politique. Le 18 mars 1928, à Targu-Muresh, les gendarmes assaillirent brutalement une procession, renversèrent et blessèrent plusieurs prêtres et jetèrent à terre croix et bannières. Les journaux roumains, même ceux qui soutiennent le gouvernement se montrèrent sévères pour ces brutalités inutiles. La discussion du projet de loi au Sénat montra d'une part la pauvreté des arguments développés par les prélats orthodoxes en opposition avec leur propre droit ecclésiastique et de l'autre, la

science et l'énergie des évêques catholiques. De son côté, le nonce apostolique, Mgr. Dolci, rappela au ministre que l'article 45 était en opposition formelle avec le Concordat signé par le gouvernement libéral. Le Sénat vota quand même le projet en première lecture, le 30 mars, par 140 voix contre 8. Au dernier moment, M. Lapedatu déclara que le gouvernement renonçait en partie à la loi nouvelle et qu'il retirait l'article 45. Il est probable que le ministère a fini par se rendre compte qu'il allait commettre une lourde faute en laissant voir que les catholiques roumains étaient persécutés dans leur propre pays. Au moment où la Société des Nations lui donnait tort dans l'affaire des optants hongrois, il était imprudent de fournir de nouvelles armes au gouvernement de Budapest. Les évêques orthodoxes protestèrent aussitôt contre la déclaration de M. Lapedatu et menacèrent de démissionner à cause de l'« abdication de Bucarest entre les mains de Rome » et quittèrent la salle.

Les catholiques roumains ont momentanément triomphé, mais ils savent bien que, le gouvernement libéral ayant partie liée avec l'Eglise orthodoxe, ils doivent s'attendre à de nouvelles vexations.

(Echos d'Orient.)

MEXIQUE

La nouvelle pétition catholique

Les catholiques du Mexique, et avec eux nombre d'incroyants qui sont hommes d'ordre, ont résolu de faire l'épreuve du nouveau régime. Des Chambres neuves, un président frais émoulu des intrigues de candidature, voilà l'occasion belle pour placer nettement les gouvernants devant leurs responsabilités en les sommant de dire si, oui ou non, ils désirent la liberté religieuse.

A cet effet, un groupement tout occasionnel s'est formé pour représenter devant le Congrès de la République Fédérale la pétition fameuse, couverte, au cours de l'automne 1926, par près de deux millions de signatures et que la législature d'alors repoussa violemment sans même la prendre en considération. Cette fois, ce n'est plus une organisation catholique qui fait la démarche. La *Ligue de Défense religieuse* est hors la loi, les évêques eux-mêmes sont déchus de leurs droits civiques. Aucun parti catholique n'a pu se former, ni au dedans, ni hors des Chambres. Les signatures qui appuient le « mémorial » n'en sont pas moins intéressantes, parce qu'elles témoignent le ralliement public et effectif, à la cause de la liberté, de personnalités éminentes de la société mexicaine qui étaient demeurées totalement étrangères à la défense religieuse, voire à la profession catholique elle-même.

Dans cette longue liste, voici précisément quelques individualités saillantes. Si les noms nous disent peu de chose en Europe, tout au moins les titres parlent : Le Dr Ulises Valdes, professeur à l'Ecole nationale de médecine; le licencié Luis Alvarez Flores, professeur à l'Ecole libre de droit; le licencié Eduardo Tamariz autrefois ministre de l'Agriculture sous Huerta; le licencié Alfonso, Septien, avocat de haut renom; Luis Legorreta, membre de la Gérance de la Banque Nationale du Mexique; le licencié Rafael Martinez Carrillo, ancien sous-secrétaire à l'Intérieur, professeur de procédure civile à l'Ecole libre de droit; le licencié Manuel Puga y Acal, historien de grand prestige, qui milita longtemps dans le parti libéral; le licencié Antonio Ramos Pedrueza, ancien président de l'Ordre des avocats et professeur de droit pénal à l'Ecole nationale de jurisprudence; le Dr José Méza y Gutierrez, professeur à l'Ecole nationale de médecine, ancien directeur de la Maison de santé « La Castaneda » et psychiatre universellement renommé; le licencié Salvador Reynoso, professeur à l'Ecole libre de droit; le licencié Toribio Esquivel Obregon, libéral, ancien ministre des

Transports et Travaux publics dans le cabinet de Huerta, auteur d'ouvrages historiques de haute valeur; le licencié Mignel Alessio Robles, du parti révolutionnaire, autrefois ministre de l'Industrie sous Obregon et ambassadeur en Espagne sous Carranza, retiré de la politique lorsque Obregon imposa Calles comme son successeur; le licencié Antonio Perez Verdia, éminent jurisconsulte libéral, ancien bâtonnier à la Cour de Mexico, professeur de droit commercial à l'Ecole libre de droit; le licencié Rafael Ortega, ancien professeur de procédure civile à l'Ecole nationale de jurisprudence et à l'Ecole libre de droit; le licencié Pedro Lascorain, ancien président du Mexique et ancien ministre, professeur de droit civil aux deux institutions ci-dessus nommées; le Dr Manuel Soberon, professeur à l'Ecole nationale de médecine; le licencié Eulalio Ortega, ancien professeur de droit commercial à l'Ecole libre de droit; Francisco Armida, l'un des principaux négociants du Mexique; l'ingénieur Jesus E. Vera, professeur à l'Ecole nationale du génie civil; le licencié Francisco Perez Salazar, professeur de droit civil à l'Ecole libre de droit; le licencié Francisco Herrasti, professeur de droit romain à l'Ecole nationale de jurisprudence, romaniste de grande réputation; Alfonso Junco, poète et historien renommé; Federico Staines, négociant de grand crédit; l'ingénieur Rafael de la Mora, ancien député catholique du Jalisco.

Longue est la nomenclature, mais plus suggestive encore. Elle mettra fin à l'odieuse légende qui représente la défense religieuse au Mexique comme l'affaire de quelques bonnes femmes et d'adolescents échevelés. Voici des hommes d'affaires, des professeurs de l'Université de l'Etat, des hommes politiques libéraux qui se joignent à l'Eglise et au mouvement populaire.

* * *

L'exposé des motifs de la pétition émeut par sa modération, par sa noble fermeté, comme par le bon sens élémentaire, des revendications catholiques. « Dégagés personnellement de toute politique militante », les signataires réclament pour la nation une liberté non point honteuse et de tolérance précaire sous la menace de lois intangibles, mais une liberté franche et digne, formellement consacrée par les textes. Ce n'est pas le régime antérieur à 1857 qu'ils appellent de leurs vœux : point d'union entre l'Eglise et l'Etat; point de privilèges pour aucune religion, mais la pure et simple liberté de droit commun.

Sur le terrain religieux, la pétition formule trois revendications solennelles : 1^o la reconnaissance de l'existence et de la personnalité des confessions religieuses; 2^o la séparation et l'indépendance entre l'Etat et les Eglises, entraînant l'abstention de l'Etat dans les matières religieuses; 3^o une séparation non sur pied d'hostilité, mais de coopération amicale en vue du bien commun. Les pétitionnaires se défendent fortement du reproche de vouloir créer ainsi un Etat dans l'Etat, puisqu'il ne s'agit pas d'ériger une autorité civile en rivale de l'autre. Leur insistance pour la séparation de l'Eglise et de l'Etat se comprend d'ailleurs aisément, puisque l'Etat mexicain a cessé depuis trois quarts de siècle de soutenir l'Eglise, et que sa seule envie, depuis la Révolution de Carranza, est de l'absorber sans façons.

Pour le temporel du culte, la pétition demande que l'Eglise soit assimilée aux associations de bienfaisance et qu'elle puisse posséder des biens dans la même mesure. Ce statut est réglé par la Constitution de 1917.

Deux autres libertés sont chères aux catholiques mexicains : le droit d'association et le droit d'enseignement. La pétition se garde bien de demander le rétablissement de la sanction civile pour les vœux de religion, qui existait avant 1857, mais elle prie l'Etat d'ignorer ce qui ne le concerne pas. Pour l'enseignement,

les catholiques renoncent expressément à solliciter le statut suivant lequel « en Belgique, en Hollande, en Angleterre, l'Etat soutient toutes les écoles sans distinction confessionnelle »; ils se bornent à proposer que les établissements privés puissent enseigner librement la religion et que les écoles publiques ne puissent pas l'attaquer. On sait que la Constitution de Queretaro pousse l'oppression des consciences jusqu'à interdire toute leçon de religion dans toute école même privée.

La pétition, datée du 3 septembre, s'enveloppe d'une atmosphère de haute dignité sociale. Elle procure à Portes Gil une occasion sans pareille de gagner les cœurs et de pacifier le pays. Nous saurons bientôt si la majorité parlementaire et le président provisoire sont sensibles à l'équité et s'ils veulent faire, réellement, de grande politique. Ils ont la parole.

G. HOYOS.

L.-R. THEVENET EXPORTATION
180, rue Royale, BRUXELLES
Tél. 242.17 Ch. Post. 778.67

Succursales :
BRUXELLES Rue Neuve, 13 Tél. 132.96
ANVERS Rue du Berceau, 22 Tél. 267.72
OSTENDE Rampe de Flandre, 25

LES MEILLEURES CIGARETTES
Tous les goûts - - Toutes les fantaisies
CHOIX UNIQUE EN ARTICLES DE CADEAUX

Offre spéciale aux prêtres abonnés de cette revue
S. THOMÆ AQUINATIS DOCTORIS ANGELICI OPERA
SUMMA THEOLOGICA
DILIGENTER EMENDATA
de Rubeis, Billuart et Al'orum Notis Selectis Orrata
Reimpressio de Imrayno Turinensis emendatissima;
6 vol. in 8 max., 1928, broché, frs 160.00
Reliure toile, avec titre doré sur étiquette cuir, frs 235.00
Summa contra Gentiles, seu De veritate Catholice Fidei. Ed. Co
XIX Turin, emendatissima, 1928, in 8 max., p. 184, broché, frs 29.-
Reliure toile avec titre doré sur étiquette cuir, frs 45.00
Firme Ch. Beyaert - Edif. Font. - Bruges - Chèques postaux 40.177

Régie Autonome de "PATRIA"
Société (coopérative)
23, rue du Marais, BRUXELLES
Téléphones : N° 134.00-151.21 Bureaux : de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h.

THÉÂTRE PATRIA
700 Places assises
Scène spacieuse avec grand choix de décors nouveaux

Salle des Conférences (SALLE BLANCHE)
1^{er} étage. Accès facile et indépendant
Estrade et installation pour projections lumineuses, 225 fauteuils.

Locaux spacieux et confortables
pourvus de tous les perfectionnements
d'installation, de chauffage et d'éclairage,
pour assemblées, représentations théâtrales,
concerts, réunions, fêtes de famille, etc.

La Régie autonome de Patria se charge du service de location
des places, impression des cartes et programmes, affiches, etc., ainsi
que de la décoration et de l'ornementation florale. Publicité.

"SWAN"
FOUNTPENS

**LE PORTE PLUME
DE L'ELITE**

Plume pointée d'iridium naturel,
pratiquement inusable

Construction robuste

En vente partout

En vente partout

